

# PREMIERE PARTIE

## ÉTUDE HISTORIQUE

---

### CHAPITRE PREMIER

Pérouse, l'antique capitale de l'Ombrie, fièrement campée sur son plateau élevé, découvre un des plus séduisants panoramas d'Italie. Les collines environnantes, coiffées de coquettes maisons, s'aplanissent en douces ondulations jusqu'aux rives du Tibre ; le fleuve serpente dans la vallée au milieu d'une végétation si riche, qu'elle donne à cette campagne le rayonnement d'un jardin. Taine réserve de pittoresques expressions pour décrire cette ville « *de défense et de refuge* » dont Bourget n'admire pas moins la farouche attitude. « *Nid d'aigle, écrit-il, qui menace au loin l'immense horizon où dorment Assise, Foligno et Spolète.* »

De ces fertiles vallées où luisent, entre des rideaux de peupliers, les méandres de rivières rejoignant le Tibre, parmi « des vapeurs de violette et d'or », se dégage un parfum de paix divine. Il pénètre le cœur en face d'une si lumineuse sérénité.

C'est ici le principal théâtre des gestes de ces Baglioni dont je tente de reconstituer l'histoire. Dans la splendeur de ces diaphanes horizons se déroulèrent, au crépitement des incendies, les compétitions acharnées et les combats sans merci. Cette même région fut naguère le théâtre de grands événements de l'Histoire romaine. Depuis lors, sur un paysage où palpitent de poignants souvenirs, plane l'ombre du passé.

A son origine reculée, Pérouse doit les innombrables vicissitudes qui hachent son histoire. Plusieurs fois détruite, elle renaît de ses cendres pour subir les transformations qu'impose le cours des siècles. L'une des XII cités de la Confédération étrusque, elle est soumise aux Romains et convertie en municipe. Anéantie dans la lutte entre Octave et Antoine après que les soldats de ce dernier, assiégés là, n'eurent rendu qu'un monceau de décombres, elle reparait pour devenir colonie romaine sous le nom d'Augusta Perusia, jusqu'à sa destruction nouvelle, après une résistance de sept ans aux Ostrogoths de Totila.

Il est difficile de démêler le sort de Pérouse dans les bouleversements entraînés par l'invasion barbare. La ville dut appartenir aux ducs de Spolète et faire partie de la Ligue de Toscane. Dans le chaos qui suivit l'effondrement de l'empire romain, le besoin d'une organisation, au moins sommaire, s'étant imposé aux individus, les petits patriciens et les marchands se coalisent sous la protection simultanée du Pape et de l'empereur.

Pérouse est Guelfe ; elle combat le plus souvent sous l'étendard à l'insigne du Lion et fait preuve d'une réelle valeur. Les Guelfes se méfient de ce qu'ils qualifient « *ambitions cléricales* », mais n'en demeurent pas moins les tenants du Pape contre les Gibelins impériaux. Tel est l'état d'esprit pérousin. La cité a été comprise dans la concession faite au Pontife par Pépin le Bref, confirmée par Charlemagne, puis par Othon Ier. Il s'agissait au début d'une haute suzeraineté, « *alto dominio* », et les Papes, inconnus pour ainsi dire aux Pérousins, n'exerçaient, par le fait, qu'une autorité nominale. Les premiers de ces suzerains qui visitèrent la ville s'installèrent simplement, avec leur entourage, dans la grande salle de la Canonica. La population, heureuse de voir en eux des protecteurs, ne prévit aucune des dissensions à venir.

C'est que la Papauté, devenue puissance politique séculière, aura le droit et le devoir de conserver son Etat. Les moyens temporels et humains s'imposeront aux Pontifes contraints de s'adapter à leur milieu. D'autre part, la résistance des Communes à leur suzerain n'impliquera aucune hostilité religieuse. La foi, la

piété même, ne seront point en cause, mais bien les difficultés inhérentes au mode de gouvernement. Les aspirations d'indépendance n'exclurent aucune pratique chrétienne ; car le citoyen distingue entre le spirituel et le temporel, non sans erreur, mais souvent avec une indéniable bonne foi.

Tout d'abord, l'autorité ecclésiastique connaît l'ère des conflits endémiques avec les Empereurs. Ces derniers, par les donations de villes du territoire pontifical, accroissent l'influence de leur parti. Les Papes, de leur côté, concèdent des chartes identiques pour les mêmes seigneurs et les mêmes cités, en protestant contre l'usurpation impériale. Leurs nonces sont opposés aux nonces de l'empereur.

De ces rivalités résulte momentanément la liberté des citoyens. Ils s'y attacheront profondément. L'esprit d'indépendance survivra à toutes les vicissitudes, jusqu'à ce que la Commune ne soit plus rappelée que par son nom.

C'est au cours de la troisième expédition de Frédéric Barberousse en Italie (1159-1162), que de vieilles chroniques signalent le premier Baglioni recevant de l'empereur l'investiture du Vicariat impérial sur Pérouse. La ville constitue, en quelque sorte, une République indépendante gouvernée par une dizaine de consuls élus par elle. Déjà, la simplicité des âges primitifs tend à disparaître ; près du Dôme va s'élever un palais destiné aux réunions des gouvernants dont les prédécesseurs se contentaient de discuter en plein vent, sur la place. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, Pérouse jouissait d'une tranquillité relative. Devenue un centre important, grâce aux avantages de sa position et à l'énergie de ses habitants, elle a vu d'importants personnages arriver de Germanie avec Barberousse et plusieurs de ceux-ci s'installer définitivement parmi les citoyens. Ils fondent de nouvelles familles.

Tels sont les Baglioni, qui n'en étaient peut-être pas à leur premier séjour en Italie<sup>002/1</sup>. D'autres noms marquants de l'histoire pérousine accusent, à cette époque, une même provenance. Soit les Ermanni (Hermann) plus tard appelés della Staffa ; les Ranieri (Rainer) ; les Oddi (Otto), ces derniers Hongrois, dit-on. De pareils appoints vont contribuer à l'illustration de Pérouse. Ils sauront imposer sa puissance et seconder son ambition. Mais le tableau comporte des ombres. Ce sont les luttes intestines, véritables cauchemars qui se multiplient à ces époques troublées.

Pérouse, tiraillée par les factions, n'en réussira pas moins à étendre sa domination sur l'Ombrie. Villes et bourgades se soumettent à son autorité ; dès 1139, mention en est faite dans les documents officiels. On sait la Commune accueillante aux bonnes volontés, implacable pour qui résiste. Ses voisins, malmenés en de fréquentes rencontres, sont forcés de lui rendre hommage. Bientôt, sur de nombreuses cités, le Griffon pérousin profile son ombre victorieuse. Il commande à Sienna, à Gubbio, à Cattania, à Arezzo et à Sarteano ; Montepulciano, Città di Castello, Todi, Spolète et Assise sont dans sa dépendance. Une partie de ces villes est annexée. Lorsqu'en 1282, Martin IV s'interpose en faveur de Foligno, Pérouse le prend de haut et insulte le Pape.

Les suzerains n'étaient donc pas écoutés aisément des hardis Pérousins, dont la ville se présente sur une inquiétante défensive. Elle garde le Tibre et domine les deux routes qui, de Rome, montent vers le Nord. La politique pontificale envisagera forcément Pérouse comme un point essentiel à occuper ; par suite s'imposera, pour cette cité, l'alternative de la soumission ou de la lutte. Elle regimbera souvent.

Pourtant, au cours du XII<sup>e</sup> et même du XIII<sup>e</sup> siècle, les rapports entre le Saint-Siège et Pérouse ne tournent qu'incidemment à l'aigre. Innocent III, le premier organisateur des États ecclésiastiques, est en bons termes avec les fiers habitants de la capitale ombrienne. Mais combien sa dextérité dut être mise à l'épreuve ! En septembre 1214, le Pape établissait la levée des contributions par tête, et non plus par propriété, en raison des conflits élevés à ce sujet entre la noblesse et le peuple. Les gentilshommes, ayant la plupart de leurs biens hors de la commune, ou dégrevés de charge par droit féodal, préféraient le second mode d'imposition. Innocent III sut leur faire accepter son arbitrage ; il conquit le respect et l'affection de tous. Les Pérousins se réclamèrent de son patronage, offrant même au Pontife d'exercer chez eux le pouvoir temporel.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Si la qualité de vassaux de l'Église leur paraît acceptable, c'est qu'ils considèrent comme réservée la question de leurs droits et de leurs privilèges. Sur ce chapitre, Pérouse n'entend rien céder. Comme elle est en même temps très démonstrative de ses sentiments religieux, c'est aux noms du Christ, de la sainte Vierge, des saints Costanzo et Ercolano, ses patrons, qu'elle proteste avec véhémence. De sévères prohibitions visent les ecclésiastiques. Nul cardinal ne devra pénétrer dans ses murs sans jurer à son chancelier qu'il vient en ami et non en légat, et que les droits de la Commune ne sont pas en cause. Pérouse prétendra même interdire toute correspondance avec le Pape ou l'évêque, non revêtue du sceau communal (1319).

C'est au milieu des Pérousins, devenus ses amis, qu'Innocent III était mort en 1216. Dans la Canonica de la ville, le collège des cardinaux élut Honorius III, dont les tentatives conciliantes n'eurent pas le même succès que celles de son prédécesseur. Peut-être son intervention avait-elle laissé pressentir quelques velléités d'autorité directe. Au point de vue de leur tranquillité, les Pérousins ne gagnèrent rien à s'être montrés susceptibles. Vers la fin du pontificat d'Honorius, les nobles se heurtèrent violemment avec les

<sup>002/1</sup> Tassi et divers auteurs supposent les Baglioni originaires de la région germanique voisine de la France, ce qui concorde avec la légende lorraine notée à l'Introduction. L'origine des ducs de Souabe et de Bavière, attribuée ailleurs aux Baglioni, s'expliquerait par le passage de la famille, ou de certains membres de celle-ci, d'une province dans une autre.

plébéiens (1225). Ces derniers, vu leur nombre, eurent finalement le dessus, et leurs adversaires, déjà bannis deux ans auparavant, durent repasser la frontière. Le cardinal Colonna s'efforça vainement d'atténuer le conflit. Grégoire IX fut plus heureux. Le calme se rétablit avec le rappel des bannis (1228), ce que put constater le Pape venu plusieurs fois à Pérouse, au grand déplaisir des Romains délaissés.

\*  
\* \*

La composition des factions pérousines est complexe et variable. Les nobles, d'abord appelés *Cavalieri*, puis *Nobili*, sont ambitieux et turbulents. Ils ont le faucon pour insigne. Les plébéiens : *Pedoni* (pédaille), ou *Popolani*, forment naturellement le parti adverse, mais se scindent en deux fractions : bourgeoise et menu peuple. Celui-ci ne demandera bientôt qu'à prêter main-forte à la noblesse, comptant ainsi sortir de la poussière. Que lui importent les injures des bourgeois, du « peuple gras », qui qualifient de *Beccherini* (*Bouchers*) leurs frères du « peuple maigre » ? Au dire des plébéiens nantis, ces *Beccherini* sont jaloux et faciles à corrompre ; ils ne méritent que dédains. On saura leur tenir tête non moins qu'aux gentilshommes. Ainsi raisonne la faction bourgeoise, dite des *Raspanti* (de « *raspare* », *voler*), surnom que lui vaut le chat qu'elle a choisi pour emblème.

Par le fait, si Guelfe et Gibelin sont des partis adoptés le plus souvent en raison de compétitions d'ordres divers et non par Opinion, il en est de même au sujet des factions noble et populaire. Au fond, toute grande maison comme toute cité ne sert invariablement qu'un parti : le sien propre. Tel citoyen se range d'un côté par l'unique motif qu'un adversaire personnel est de l'autre. Puis vient la cohue des mécontents ; l'arrivée aux affaires d'un personnage nouveau peut toujours leur être profitable.

Qu'on ne s'étonne pas de voir le populaire acclamer un chef d'antique lignée, pendant qu'une direction plébéienne est acceptée des gentilshommes<sup>004/1</sup>. Une même famille fournit, à l'occasion, les têtes de factions en lutte ouverte. Du reste, les haines ne sont pas moins violentes entre Guelfes par exemple, qu'entre ceux-ci et les Gibelins.

Conçoit-on, dès lors, la tension des rapports entre le Saint-Siège et Pérouse, et les tiraillements intestins de la cité ? Cela permettra de dégager une impression plus exacte des faits concernant les Baglioni.

Il est certain que l'appui et l'arbitrage de la Papauté furent souvent pour Pérouse des gages de sécurité. A de fréquentes reprises, la cité en appelle au Pontife. C'est près de lui que se réfugient les plus compromis du parti vaincu, quel qu'il soit. Quand sévit l'anarchie, l'imminence du danger affole les citoyens. Le Pape devient alors le recours suprême. Seulement, on négligera ses remontrances dans la bonne fortune. Pérouse cependant justifie quelque peu, vis-à-vis du Siège apostolique, sa réputation de fidélité ; ce qui ne l'empêche pas d'être envahissante. Elle sait reconquérir des places pour l'Église, à la grande satisfaction de Benoît XII, dont l'impression se modifiera en constatant que la commune victorieuse refuse de lâcher prise (10 mars et 17 sept. 1337).

Les rapports entre les Papes et la capitale ombrienne se sont gâtés surtout à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. La translation du Saint-Siège à Avignon (1309-1376) fut une calamité pour l'Italie, où va disparaître le régime communal, ruiné par ses propres excès. En attendant, les Papes de France sont mal écoutés des Pérousins. Et quand les successeurs de ces Pontifes reviendront à Rome, les conséquences de pareils précédents se feront sentir.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Pérouse est d'autant moins traitable qu'elle est prospère. Son gouvernement s'organise. La ville est riche et bat monnaie, de beaux palais transforment l'aspect rébarbatif de ses quartiers ; sa nouvelle Université, appelée à devenir célèbre, lui attire de nombreux étrangers. Aussi l'empereur Charles IV confirme-t-il les privilèges d'une cité déjà réputée (1335). Victorieuse des rébellions, Pérouse, égale de Florence et de Sienne, forme avec ces villes l'une des trois communes les plus puissantes de cette région Italienne, « les seules jouissant d'une vie régulière ».

\*  
\* \*

Exposer, même sommairement, l'organisation locale est un sujet dont l'aridité n'exclut pas l'intérêt, en raison de la place que tiennent dans les récits contemporains les questions relatives aux offices publics et aux diverses magistratures.

Les États de l'Église se divisent, dans le principe, en deux catégories : les uns, soumis médiatement, les autres immédiatement au Saint-Siège par inféodations, dites *Vicariats* dans les grands centres. Une province comprend plusieurs communes et reçoit un *Gouverneur*, ou *Recteur*, nommé par le Pape. Parfois deux fonctionnaires exercent simultanément la charge : un ecclésiastique pour les affaires spirituelles, un laïc pour les temporelles. La commune est représentée par un conseil dirigé par des magistrats dont le nom

<sup>004/1</sup> C'est pourquoi le classement donné par les historiens qui généralisent des situations essentiellement variables ne doit pas être pris à la lettre. Tel verra les des Oddi suivis de la noblesse pérousine contre les Baglioni Guelfes (Crollanza : *Annuaire de la Nob. Ital.* (1880), p.249. Jurien de la Gravière : *La Guerre de Chypre*, I, p.190. Burckhardt : *La Civilisat. en Italie au temps de la Renaiss.*, I, p.35), alors que Bonazzi, historien pérousin, montre la majorité des nobles obéissant aux Baglioni (Storia di Perugia, II, p.16), en quoi il s'accorde avec Matarazzo (Archiv. Stor. ital., XVII, 2, p.101). — Dès lors, M. Angot, dans son « *Dictionn. de la Mayenne* » (I, p.133), est excusable d'avoir qualifié les Baglioni d'ardents Gibelins, bien que d'autres auteurs les rangent, avec plus de raison, parmi les Guelfes de leur région, auxquels ils commandèrent beaucoup plus longtemps.

varie d'une ville à une autre. Ce sont, à Terni, les *Huit du Peuple* ; à Fano, les *Huit Sages*, etc. A Pérouse, au temps qui va nous occuper surtout, on appelle *Prieurs* les membres du gouvernement local auxquels sont adjoints les *Camerlingues* préposés aux finances. (Leur désignation vient de *Camera apostolica*, ou Chambre Apostolique ; Finances de l'Église.) L'Ombrie est dite : Légation de Pérouse. Cette capitale se subdivise en cinq quartiers recevant les noms des cinq portes principales de la cité. C'est pourquoi le mot *Porte* est constamment usité pour désigner un quartier, ou arrondissement. Les cinq quartiers, ou portes, de Pérouse sont appelés *Saint-Pierre*, *Borgne* ou *Ivoire*, *Saint-Ange*, *Soleil* et *Sainte-Suzanne*. La désignation de cinq ou de dix délégués, souvent adjoints au gouvernement qui les élit et les constitue en commissions, s'opère par l'appel d'un ou de deux citoyens par Porte. Les Baglioni représentent constamment la porte Saint-Pierre, sans compter telle ou telle autre en surplus, jusqu'au moment où, détenteurs de l'autorité entière, ils paraissent en tête de tous les quartiers à la fois (*Pro omnibus Porlis*).

La suprématie dans Pérouse n'est pas confinée à l'enceinte de la ville ou à sa banlieue ; elle s'étend sur l'État qui en dépend (province ou comté) et comprend des villes, des bourgades et des châteaux, ou fiefs, relevant de son autorité. L'ensemble constitue cette sorte de République, jouissant à maintes reprises d'une indépendance quasi absolue.

On conçoit combien diffère une municipalité de ce genre de notre échevinage français. Ses membres habitent le palais communal pendant la durée de leurs fonctions, qui est brève, variant de deux à six mois. Ils veillent aux statuts communaux et ont l'œil sur le podestat qui soumet les affaires à leur délibération. Deux conseils fonctionnent dans la commune l'un est dit *général*, l'autre *ordinaire*<sup>005/1</sup>. Aucun statut n'est faisable à Pérouse en dehors du conseil général, où l'on vote par assis et levé. C'est là que sont désignés les délégués, ou syndics, chargés de représenter la Commune dans les grandes circonstances. Tous les deux mois, un premier magistrat, pris généralement parmi les membres du collège de la Mercanzia, est nommé à Pérouse. En droit, l'autorité de ce *Prior Priorum* (appelé aussi Chef des Magistrats, Chef d'office) ne s'exerce que pendant la semaine qui suit l'élection ; de fait, elle subsiste pendant l'exercice entier.

Certains jours sont choisis pour les élections solennelles des magistrats, par les membres du gouvernement. Après le chant du *Veni Creator* dans la chapelle, les noms des candidats, aptes aux fonctions, sont placés dans l'une de ces caisses ou urnes de bois décoré appelées « *Bourses* ». Désignation à retenir. Les *Bourses des Offices* sont souvent en jeu dans les compétitions locales. Ordinairement un enfant retire de l'urne les noms qui s'y trouvent en nombre à peu près équivalant aux emplois prévus pour deux ou trois ans. Ces fonctions, impliquant une part dans le gouvernement, sont exclusivement réservées aux membres des grands Collèges de la cité, dit « *Collèges d'Art* ». C'est pourquoi les citoyens attachent tant d'importance à être agréés dans l'une de ces corporations. Elles constituent les principaux foyers d'influence.

Pérouse comptait une quarantaine de collèges appelés : *del Cambio* (*Change, Finances*), *della Mercanzia* (*Commerce*), etc., et qui classaient les divers modes d'activité.

La fondation de ces collèges remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Au début, toutes les classes de la société y figurent. Mais, suivant les variations politiques, les nobles subissent l'ostracisme populaire, ou prennent le dessus pendant les périodes de réaction. Ils réussissent même si bien en dernier lieu (dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle), que les plébéiens sont définitivement éliminés. Les gentilshommes restaient souvent étrangers aux travaux des Collèges d'Art dont ils faisaient partie. Cela se conçoit de la part de chevaliers, de condottiers et d'hommes d'armes, dont la place, en tête de corporations, rappelle nos présidences de comices agricoles, ou de sociétés industrielles, exercées par un personnage décoratif. C'est là, question d'influence électorale ou autre. Il en était de même dans la plupart des Républiques Italiennes. A Florence, l'immortel Dante, tenu par ses contemporains pour un marchand doublé d'un diplomate, était *Prieur de l'Art des Apothicaires*. Certes, un tel génie se préoccupait davantage de ses poèmes que de ses boccas. Peu à peu la désignation des collèges pérousins cessa forcément de correspondre au but initial. Par bulle pontificale, leur recrutement fut imposé parmi les plus qualifiés des gentilshommes. Ainsi s'explique une attestation du premier magistrat de Pérouse, donnée beaucoup plus tard (1er novembre 1783) au sujet des Baglioni, et concluant à l'antiquité de leur noblesse, parce que nombre d'entre eux furent agrégés au Collège de la Mercanzia, ouvert aux seuls patriciens de marque.

Ces notions sur les collèges d'art pérousins sont essentielles, tant il est aisé de se méprendre en s'en rapportant à leur étiquette. Ainsi, M. Eug. Müntz, au sujet de Pérouse, motive un peu vite ses griefs contre la noblesse en contant que les artistes d'autrefois, faute du patronage de l'État ou des municipalités, étaient encouragés par les fabriques des églises et les corporations. Il cite une « *simple Corporation de Changeurs* » dotant le *Cambio* des fresques du Pérugin. C'est par trop oublier la place prépondérante dévolue aux nobles dans ces collèges qui n'avaient plus de simple que le nom. M. Müntz aurait pu noter, peu avant la date qui l'occupe, un Baglione fils de Silvio Baglioni, prieur de ce même Art du Cambio (27 févr. 1489). Quant aux fresques justement vantées par l'auteur en question, si elles ne lui rappellent aucun patronage d'État, c'est par une singulière inadvertance. A cette époque, Giovan-Paolo Baglioni était tout-puissant dans Pérouse ; et Zeller, historien érudit, consent (en dépit de son hostilité contre l'aristocratie) à lui rendre une certaine justice : « *Derrière ses tours et ses bastions, il (Giovan-Paolo) régentait tout de son palais massif et il faisait*

<sup>005/1</sup> Pour ce dernier, il faut être né dans la commune, y avoir son domicile depuis dix ans, être âgé de 40 ans au moins, et taxé au cadastre pour 50 livres de biens. L'élection au scrutin secret se fait au conseil général, dont la composition est forcément à majorité plébéienne : chefs de famille, ou de métiers, etc. Elle comprend quatre à cinq cents individus. Les discours s'y prononcent à la tribune.

orner le *Cambio*, pour flatter les goûts du temps, d'une Adoration des bergers et d'une Transfiguration, au milieu de dieux, de demi-dieux, et de personnages de l'antiquité.» Ces fresques, le bijou artistique de Pérouse, font aujourd'hui l'admiration des connaisseurs de tous les pays.

L'exercice de la justice appartient au podestat, fonctionnaire des plus éminents autrefois. Le podestat est juge, mais non jurisconsulte, ce qui l'oblige à grouper près de lui des docteurs ès lois devenus ses vicaires. Il est en même temps agent administratif, financier et militaire, bien qu'écarté du commandement direct. Élu par le conseil général de la Commune, le podestat doit être agréé par le recteur de la province. Dans certaines villes, le Pape nomme lui-même un gouverneur ; ou bien, les citoyens élisent des candidats soumis au choix du recteur. Parfois, ce droit d'élection appartient à une cité voisine : ainsi Pérouse désignait le podestat de Spolète et de plusieurs villes du duché. Le titulaire est en fonction pendant un an, ou six mois. A l'expiration de sa charge, il fait élire son successeur, auquel il remet les registres, après avoir rendu compte publiquement de sa gestion.

En cas de guerre, le recteur convoque la milice urbaine, qui fournit un nombre déterminé de soldats. Les seigneurs sont avisés, en même temps, d'avoir à endosser le harnais pendant une période variable : soit une semaine, un ou trois mois. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, pour éviter la partialité et l'influence locale d'une famille, le podestat ne put être choisi parmi les habitants de la ville qu'il devait gouverner ; mais la précaution n'allait point conjurer l'étouffement des Républiques.

C'est que les citoyens ont, de plus en plus, préféré pour leur bien-être, payer une taxe, que servir en personne. Alors arrive le podestat étranger, escorté d'une bande de mercenaires. Cette force devient prépondérante à mesure que disparaissent les milices communales. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les capitaines (ou connétables) commandent une compagnie (Bandaria) et, sous leurs ordres, ont les hommes d'armes et les officiers que distinguent l'armure, la monture et la solde. Tous sont entretenus aux frais de qui les emploie ; ainsi naissent les compagnies dites d'Aventure.

\*  
\* \*

Avant d'entamer le récit des faits, rappelons-nous que l'arrivée au pouvoir d'un prince, condottier de marque, devenant parfois le souverain de sa propre patrie, n'implique pas, pour les citoyens, le passage de la liberté à la servitude. Tyran signifie seigneur ou prince ; la qualification doit être prise dans le sens grec, non dans le sens français du mot. Que de pédagogues d'occasion s'étonneraient d'apprendre que le tyran antique était toujours du parti populaire contre l'aristocratie ! Aristote, qui leur est moins familier que Marat, constate pourtant le fait, et le tyran grec remplit convenablement son rôle sous ce rapport. Le tyran Italien, bon ou mauvais, s'est créé, dans une République présumée libre, un pouvoir souverain. Il devient par là même le rempart de l'indépendance communale. Né de l'ostracisme et des convulsions populaires, s'il se montre ici despote cruel, ailleurs ses qualités seront célébrées. Prince avisé, il aura été l'arbitre d'une tranquillité rassurante pour ses concitoyens devenus ses sujets. Son administration ne saurait se piquer de mansuétude : l'oppression fut toujours la nature du pouvoir.

Monarchique ou républicain, le gouvernement, sur un perpétuel qui-vive et voué à d'impitoyables réactions, s'affole en répressions outrées. C'est, pour les familles en évidence, un constant chassé-croisé entre le pouvoir et la frontière. Les condamnations capitales assombrissent chaque page des histoires locales.

Somme toute, les nobles s'imposaient souvent. Devant l'imminence du péril, comment s'en remettre à des bourgeois ou à des marchands contre des troupes aguerries ? Les bavards restaient cois quand luisaient les épées. Vainement la démocratie guelfe, tapie naguère à l'ombre de la bannière seigneuriale, profitera d'une embellie pour exclure des charges les descendants des chevaliers. Sa défiance (justifiée, au demeurant) n'empêchera pas les nobles d'être constamment élus comme podestats, capitaines ou ambassadeurs.

C'est que le populaire va d'instinct au plus pressé. Pour son salut, il se jette dans les bras du soldat dont il admire la résolution et l'énergie, même si ces qualités lui doivent être nuisibles. Confier à un seul la sauvegarde de tous n'est pas seulement la caractéristique de l'esprit latin. C'était souvent alors une nécessité. Seul, un maître de grande allure domptera l'irritation des partis. A vrai dire, la situation qui lui est faite le désigne pour le pouvoir absolu. Gentilhomme, issu par conséquent d'une race puissante par tradition, il est habitué à commander sur les fiefs et châteaux qu'il a conservés après être devenu citoyen. Mais, à sa place, un parvenu agira avec moins de ménagements encore.

Malgré tout, le peuple passe outre. L'horreur du despotisme des médiocres lui est trop connue pour que ses vivats n'aillent pas au « chef » plus apte à discerner les capacités<sup>007/1</sup>. « *Mieux vaut avoir affaire à un méchant qu'à un fou* », confesse Bernardo del Nero. — Et fou, s'entend ici dans le sens d'imbécile que sera fatalement l'omnipotence du nombre. Si mauvais soit-il, un despote aura des moments de lucidité ; un imbécile n'en a jamais.

Le tyran ne représente pas l'idole encensée par les courtisans prosternés ; c'est un belluaire qui fait ramper les fauves sous sa cravache. Son trône est sa selle d'armes. Maître choisi dans une famille princière, il s'est imposé par son courage, ou tout au moins par son audace. Il prétend fonder une dynastie sans

<sup>007/1</sup> Reconnaissons ce même état d'esprit en France, au sortir de la Révolution. — « Nous sommes partisans du Gouvernement d'un seul, que nous n'avons connu toute l'horreur du despotisme que sous le gouvernement de plusieurs. » (Mercur de France, 10 fructid. an X.)

s'occuper outre mesure de la question de primogéniture. La valeur personnelle s'impose. Devant cette sélection par plébiscite, s'efface le droit d'aînesse.

Bien entendu, le prince en exercice rencontrera dans ses proches ses pires adversaires<sup>008/1</sup>. Le cas est fréquent, mais ne se présente pas moins dans le système héréditaire, lequel, par surcroît, met les citoyens à la merci d'un incapable. Du reste, toutes les monarchies furent d'abord électives. Charlemagne n'avait-il pas été élu à l'exclusion de ses neveux, ce que personne ne considéra comme illégitime ? La race carolingienne jouissait donc de ce pouvoir à la fois héréditaire et électif, les grands choisissant, dans la famille royale, le prince qui avait su conquérir leurs sympathies.

En Italie, les gouvernements monarchiques ou républicains, cherchant à se supplanter, circonscrivent le débat entre deux formes d'arbitraire.

A voir de quels principes s'inspirent nos modernes législateurs, découvre-t-on de grands changements dans les procédés ? Aujourd'hui, la force de la loi n'est souvent autre que la loi de la force. Les nobles basaient leur droit sur leur épée; les plébéiens, de leur côté, surent, de tous temps, aggraver le dédain des gens au pouvoir, pour les intérêts d'autrui. Eux s'en prennent, à l'occasion, non seulement aux dirigeants d'une faction, mais à une classe entière de la population : à la noblesse, par exemple. Comme s'il suffisait, pour être libre, qu'un peuple chassât les despotes afin d'opprimer à son tour.

Ces conflits ne sont pas spéciaux à l'Italie ; le monde féodal présente partout les mêmes aspects. Ce qui permettra aux nobles Italiens de rester, plus longtemps qu'en France ou en Espagne, une aristocratie sans devenir une caste, ce sont les services généraux auxquels ils ont tenu à participer dans leur patrie, si restreinte soit-elle. Ils n'ont pas plus négligé le commerce que les magistratures urbaines, ayant compris la richesse comme force, et l'administration civile comme marchepied du pouvoir. Ferrailleurs, ils se battent le plus souvent pour conquérir ou garder cette prééminence. Moyens peu recommandables, mais qui ne valent pas moins que les coups d'épée échangés fréquemment entre gentilshommes français, pour rien, nous dirions « par snobisme ». Les détails du procédé soulèveraient, de chaque côté des Alpes, d'égales critiques. Souvent lettré ou artiste, le gentilhomme Italien tiendra à favoriser l'activité intellectuelle. Dès le Moyen-Age, sa patrie tenaillée par les troubles civils, écrasée par les soudards, a vu se développer les qualités de la race. Forcée de se débattre dans les plus désavantageuses conditions, l'Italie morcelée dut ruser contre la masse ennemie. Nous voyons aussi, dans nos révolutions, le mensonge sauver des milliers d'existences et les plus honorables citoyens se résoudre à toutes sortes de faux. Cela s'explique par le cas de légitime défense. Ces procédés, dit-on, jugent une époque et un gouvernement, bien plus que les gens qui en firent usage. L'Italien aux abois eut conscience de la force de l'esprit, « *la plus grande qui soit au monde. Le premier dans tout l'Occident, il eut l'esprit moderne* » (Gebhart).

A coup sûr, le particularisme entraînait de graves désordres. Il incitait les communes à rechercher des prérogatives au détriment les unes des autres, résumant leur politique en jalousie réciproque. « *La patrie est faite de la commune ; la commune, du parti ; le parti, de l'individu* » (Jusserand). Le chef découvre donc en lui sa propre patrie. S'il a du sang sous la peau, les conséquences se devinent. Ce particularisme est en absolue opposition avec les libertés générales que nous désirons, sans pouvoir les concilier. Par liberté, la commune Italienne entendait indépendance. Elle ne s'illusionnait pas sur la liberté politique, irréalisable tant que tout le monde ne pensera pas de même. Sa conception particulière n'eut pas que des inconvénients. Elle donna la splendide Renaissance dans la rivalité des cités somptueuses. Acceptons, comme inévitables, les conflits perpétuels « *dans le système des petits Etats, au milieu d'éléments hétérogènes qu'il fallait assimiler ou détruire* » (Cantu).

La justice se confondra avec la violence, car Princes et Républiques estiment le droit de châtier issu du droit de guerre et de vengeance. Nous savons aujourd'hui répudier ces sentiments vis-à-vis des personnes, mais nous les conservons avec raison à l'égard d'autres nations, quand la grandeur de la patrie en dépend. De ce que cette patrie se trouve constituée par un groupement plus ou moins important d'individus, s'ensuit-il que nous devons nous voiler la face à la pensée que la même idée, guidant nos pères, s'arrêtait à leur cité, c'est-à-dire à leur parti et, pour les princes, à leur famille ? Aujourd'hui, les nations confondent la justice avec leurs intérêts. Fera-t-on un grief au prince-condottier de changer de bannière quand il ne se croit pas moins indépendant que nos gouvernements dans leurs alliances ? Nos grands États ne tiennent leur parole que lorsqu'ils y sont forcés, ou le trouvent avantageux. Napoléon le proclame. Nul d'entre eux ne subit les traités que dans la défaite ou la faiblesse ; tous les rejettent dès qu'ils se sentent en situation de le faire. Telles sont les variations du Droit, subordonné à l'intérêt ou à la force.

Le prince Italien n'agissait pas autrement. A l'époque de la Renaissance, la morale de l'homme d'État se confondait avec la sienne. Sa conscience s'inspirait de la nécessité, sa force créait le Droit, son succès la justice. Vraiment, un saint, devenu chef d'État, aurait eu bien plus de difficulté à prendre la vertu pour règle, que s'il avait vécu pour lui-même.

Quant aux désignations de « coupable » ou de « rebelle », il faut les tenir pour ce qu'elles valent. L'obéissance n'étant obtenue que par la contrainte, elles s'appliquent en général à l'individu qui eut le dessous.

<sup>008/1</sup> Les précédents sont constants, non seulement dans l'antique Italie avec Brutus et Tarquin Collatin, qui fondent, contre le chef de leur clan, le gouvernement des patriciens de Rome ; mais dans notre Gaule, où le grand chef Dumnorix se heurte à son frère Diviciac, et où Gobannitio lutte contre son frère Celtil, etc.

\*  
\* \*

Nous avons vu le premier Baglione arriver à Pérouse au temps de Frédéric Barberousse. Les chroniques le désignent comme l'un des chefs de l'armée impériale ; il aurait reçu de Frédéric le Vicariat perpétuel sur Pérouse et le territoire de cette cité. Le nom de Baglione, avant de devenir patronymique dans le sens qui nous est familier, dut être (comme nous l'avons remarqué) porté de père en fils, non sans interruption, par plusieurs individus. — Réitéré comme nom personnel, ou prénom, dans une même famille, il s'appliqua en définitive à tous les membres de celle-ci d'une façon générale.

Un fait indéniable dont les preuves subsistent, est que les Baglioni, déjà installés à Pérouse au XIII<sup>e</sup> siècle, avaient un ancêtre direct nommé Oddo. Le Ban de la commune, qui cite un Baglione en 1260, spécifie, suivant l'usage, les noms de son père et même de son aïeul. Ce *Dominus Baglionus* est fils de *Guido*, lequel a pour père *Oddo*. Ce dernier peut bien s'identifier avec le compagnon de Barberousse cité par la tradition<sup>009/1</sup>. Les anciens historiens voient en lui la tige des Baglioni de Pérouse. Ils le nomment parfois *Lodovico*, parce qu'une bulle impériale, relatée par P. Pellini, adopte ce nom. Mais la confusion est aisée. Souvent, un vieux texte établissant les ascendants directs d'un personnage saute une génération ; le bisaïeul est mis à la place du grand-père. Le premier des Baglioni relaté dans les Archives de Pérouse comme fils de Guido put fort bien être, non le petit-fils, mais l'arrière-petit-fils d'Oddo. — *Lodovico*, son véritable grand-père, n'aurait pas été mentionné. — Dans le cas contraire, le nom d'Oddo fut peut-être, dans la rédaction primitive, suivi du nom de *Lodovico* son père. Puis le scribe de la bulle, au lieu de transcrire *Oddo Ludovici*, se serait contenté du dernier nom. Enfin, le même personnage pouvait porter un nom double.

Bref, les Chroniques attribuent au premier Baglione la plus haute naissance. Issu, suivant elles, des ducs de Souabe, il était cousin de l'empereur par les Hohenstaufen. Ayant guerroyé avec Conrad III, auquel l'attachaient de très proches liens de parenté : « *era strettissimo parente* » (*Ciatti*), sa valeur lui aurait mérité le titre de duc et le gouvernement de la Souabe. Ce premier Baglione n'a pas laissé seulement la mémoire d'un valeureux soldat ; il protégea les Lettres et figure parmi les écrivains d'Italie pour avoir rédigé des Lois à l'usage des Pérousiens. Nombreux sont les anciens ouvrages qui en font mention ; mais le plus important témoignage à son sujet éMarie du principal historien de Pérouse : Pompeo Pellini.

Celui-ci affirme avoir vu l'original de la bulle impériale par laquelle Frédéric Barberousse, alors à Cagli, ville du duché d'Urbino qu'il s'appête à quitter pour gagner la Lombardie, laisse *Lodovico Baglioni* duc (gouverneur) de Souabe, son parent, *Vicario dell' Imperio* en la ville et territoire de Pérouse, pour en jouir avec tous les honneurs et prérogatives appartenant à cette dignité. L'auteur ajoute que les sceaux étaient encore fixés au document sur lequel il a relevé la date de la donation : onzième année du règne et huitième de l'empire de Barberousse (7 sept. 1162).

Le sort de cette pièce est inconnu. Jadis on a dit à Pellini qu'elle figurait dans le chartrier de Giovan-Paolo (II<sup>e</sup>) Baglioni, fils de Rodolfo et seigneur de Bettona, de Cannara et d'autres lieux de cet État ; une transcription en avait été faite dans les dossiers publics de Pérouse. Mais Pellini ne dit point avoir vérifié la pièce dans les Archives en question. Le texte de la bulle, que Francesco Bartoli publia dans son *Histoire de Pérouse*, est discuté et considéré comme apocryphe par des critiques sérieux. On ne peut savoir en définitive si ce texte est conforme à l'original.

Revenu en Allemagne après sa troisième expédition en Italie, Barberousse aurait, suivant *Ciatti*, concédé à titre de seigneurie l'antique fief de Spello à *Lodovico Baglione*. Du mariage de celui-ci avec *Attilia Savelli*, dont le père, *Scipione*, appartenait à la meilleure noblesse romaine, plusieurs descendants sont connus, au moins de nom.

*Guido* d'abord, qui continue la postérité, alors que sur *Frederico* son frère les renseignements font défaut. Quant à un Baglione classé à cette même génération, il correspondrait avec un personnage mentionné comme ambassadeur près du Pape, en 1213, et peut avoir été la tige de Baglioni fixés à Florence.

Le Vicariat impérial à Pérouse ne devait pas survivre à la présence de l'empereur en Italie. Dès 1165, le pape Alexandre III rentre à Rome, en triomphateur, rappelé par les habitants. Qu'advint-il des fonctionnaires de Barberousse au retour de l'empereur dans la Péninsule (1166) et lors de sa cinquième expédition (1174), terminée deux ans après par son écrasement à Legnagno ? Frédéric, par les traités de Venise, puis de Constance (1177, 1183), restitue au Pape les droits souverains des domaines de Saint-Pierre et des possessions ecclésiastiques. Au cours de ces événements, la destinée des vicaires impériaux échappe à l'examen ; on ne sait s'ils furent maintenus, ou remis en charge, suivant le cas, et d'après la bonne ou la mauvaise fortune de leur maître. Une administration aussi mouvementée qu'intermittente, ne disposait que d'une action mal déterminée. En fait, Pérouse s'administrant avec le titre de Libre, retourna sous l'autorité pontificale. Mais de longues périodes d'indépendance montrent qu'elle put se soustraire à toute influence ecclésiastique et ne recula pas devant les hostilités contre le suzerain.

Ainsi, le pouvoir papal ne dépasse pas cette suprématie de simple dignité que braveront les Seigneurs et les Républiques.

<sup>009/1</sup> Quand Lapaccini, au nom de la République de Florence, harangue Malatesta IV Baglioni (1530), il rappelle l'origine de sa maison en désignant Oddo, prince Baglione : « *Othomen quemdam Balionum Principem* », à l'époque et dans les circonstances dont Il est fait mention pour *Lodovico Baglioni*.

Dès cette époque, les Baglioni jouissent à Pérouse d'une importante notoriété. Ils se sont affirmés dans le gouvernement et sont cités les premiers, par Pellini, avec les gentilshommes dont l'influence est devenue prépondérante au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le Baglione mentionné dans les Archives en 1260 comme fils de Guido et petit-fils d'Oddo, avait plusieurs frères. L'un d'eux, Bongiovanni, a laissé une postérité appelée à se maintenir longtemps, non sans éclat. Baglione lui-même est mentionné à diverses reprises (**de 1267 à 1277**). Arbitre entre Pérouse et Città di Castello lors d'un important litige, il est plus tard secondé par sa propre ville contre les gens de Camerino. Il lui appartient de venir déclarer au conseil de Pérouse la soumission des habitants de Bettona exilés sur le territoire de Deruta. Baglione figure encore dans plusieurs ambassades près du Pape et du duc de Spolète. Peut-être, dans l'intervalle de ces fonctions, le Chevalier Baglione fut-il vicaire et lieutenant royal à Florence ? Un Baglione des Baglioni occupe cette charge à la même époque.

Deux fils, au moins, continuent sa lignée : Giovanni et Guido. Suivant Tassi, ce serait ici le point de départ du nom de Baglioni appliqué à la famille. Il importe de distinguer désormais entre le nom familial réel et celui d'une famille alliée, ou amie, donné à diverses reprises comme prénom, suivant l'usage contemporain.

Giovanni (**Citat. De 1283 à 1303**), fils aîné de Baglione, « *tenu en haute estime et remarqué par les gentilshommes de son temps* » (Tassi), est successivement l'un des *Sages* élus pour la gestion des affaires communales, ambassadeur près de Boniface VIII, et nommé par Pérouse podestat de Castel della Pieve, soumise à l'autorité de sa patrie.

Dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, la noblesse échappait encore aux lois d'exception. Les Maisons Baglioni et des Oddi, à la veille de se heurter furieusement, comptaient de nombreux membres exerçant ensemble les plus hautes dignités. Toutefois, la faction des Raspanti, représentant l'élément populaire, voyait croître son influence en dépit des efforts de la noblesse menée par les Oddi. Une sourde rivalité s'accuse déjà entre ces derniers et les Baglioni. Giovanni, le fils de Baglione, n'a pas le choix pour leur résister. Il faut payer de sa personne ou disparaître. Les Raspanti, conscients de la situation, s'empresent de le mettre à leur tête. Ainsi, ce parti appelé à s'acharner contre les Baglioni, commence par leur obéir; il soutient Giovanni contre Giacomo des Oddi. Le capitaine de Pérouse a déjà fort à faire pour atténuer les effets de l'hostilité latente. L'avenir en réserve bien d'autres.

Cependant, un répit momentané s'accuse grâce au fils de Giovanni, Gualfreduccio (Alfred) (**Citat. de 1281 à 1310**), dont le jugement et la modération calment les ressentiments de famille. C'est un caractère. Gualfreduccio fait preuve de réelles capacités dans les dignités qui lui sont conférées. Plusieurs fois podestat de Castel della Pieve, il figure également parmi les *Sages* élus par les Consuls des Arts pour décider au sujet des renforts à prêter à l'Église et à Boniface VIII. Antérieurement, la République florentine ayant décrété que son Capitaine du Peuple serait étranger, le Chevalier Gualfreduccio est élu pour remplir cette charge. Quelques années après, il est inscrit au grand Conseil de Pérouse comme *Nobilis et Potens Miles*. C'est à sa décision que s'en rapportent Foligno et Spolète menacées par Todi. Elu ensuite podestat de Fermo, il voit le conseil des prieurs pérousins s'opposer à ce qu'il acceptât cette dignité, « *considérant que la présence du noble guerrier qu'est le Seigneur Gualfreduccia de' Baglioni est d'un trop grand avantage pour la commune de Pérouse, à laquelle, ainsi qu'au peuple pérousien, son absence porterait un préjudice trop certain* ». C'est dire que Gualfreduccio ne cesse d'être investi des plus importantes fonctions. Ambassadeur près de Clément V et du marquis de la cité d'Ancône, il remplit ces missions à la satisfaction de tous.

La postérité laissée par Gualfreduccio est si nombreuse qu'elle ne saurait être classée avec certitude. Elle comprend une dizaine de fils, presque tous appelés à la notoriété. L'aîné, Baglione, particulièrement connu ; puis, Becello, chef d'armée ; Guidarello, dont la descendance se maintiendra longtemps avec distinction ; Cuccho, père de Colaccio, l'auteur de la branche française fixée au Maine. D'autres fils de Gualfreduccio, comme Dom Carluccio et Filipuccio, feront à l'occasion un emploi regrettable de leur énergie.

Baglione (**Citat. de 1318 à 1361**) est surnommé le Nouveau (*Novello*), en raison de ce prénom déjà porté par son bisaïeul. Il se consacre à l'étude des Lettres jusqu'au grade de docteur, ce qui lui facilitera l'accès des hautes fonctions. Endosser alternativement la cuirasse et la toge n'est pas un fait isolé dans la noblesse Italienne ; il révèle son état d'esprit. La vie politique de Baglione de Baglioni débute par une ambassade près du marquis de la Marche d'Ancône. Peu après, ses intérêts particuliers et ceux de ses frères feront l'objet de divers pourparlers entre Pérouse et ce même marquis, ce qui montre les Baglioni (cités dès cette époque, comme prépondérants dans leur patrie) possesseurs d'un important patrimoine. Certains de leurs fiefs étaient probablement situés dans la région d'Ancône.

Toutefois, les préoccupations du moment ne s'attarderont pas à la sauvegarde d'intérêts de ce genre. En face de la famille des Baglioni, celle des Oddi s'est postée. Chacun des deux groupes épie les moindres actes de son rival. Une circonstance fortuite suffira pour ouvrir l'ère des pires excès ; elle ne tardera pas.

\*  
\* \*

Le siège épiscopal de Saint-Laurent, cathédrale de Pérouse, étant devenu vacant, semble aux yeux du chapitre convenir à Ugolino des Vibiani, abbé de Saint-Pierre. Mais un certain Vinciolo des Vincioli, appartenant à une notable famille, réfléchit qu'un cousin de son nom, le Frère Alessandro, serait bien autrement indiqué pour la candidature. De là, cabale et rassemblement d'une sorte de conseil populaire à la

dévotion de Vinciolo. Une combinaison de cet ordre suscite naturellement quelques réclamations ; elles sont, dans la circonstance, formulées par un éminent citoyen, Oddo de Longaro, membre de la famille des Oddi.

Jusqu'alors, Baglione et ses frères étaient en dehors du litige. Ils n'auraient probablement rien tenté pour y prendre part sans l'intervention d'un Oddi. Que cette famille fût représentée d'un côté, sans qu'eux-mêmes aient leur place marquée de l'autre, leur parut insupportable. Vinciolo escomptait le cas à son bénéfice ; il ne fut pas trompé. Baglione soutint énergiquement ses prétentions. Après les premiers pourparlers, personne ne s'inquiétait outre mesure de la candidature épiscopale ; on voulait se battre. Un tumulte s'ensuit. Et les prieurs de décréter contre les meneurs, qui sont exilés. La sévérité de la sanction exaspère les Baglioni compromis et leurs amis. Pour eux, la responsabilité de ce bannissement remonte à ce généreux Oddo de Longaro, qui fera bien de se tenir sur ses gardes.

Justement, Vinciolo a pour fils un gaillard d'une extrême violence nommé Cecchino, lequel se chargera d'actionner les représailles. Il est assez lié avec deux Baglioni frères de Baglione : Carluccio, le prieur de Fonte, et Filipuccio. Cecchino peut compter sur eux. Quand tout ce monde regagna Pérouse, l'exécution du projet de vengeance se précipita. Un groupe déterminé se poste dans une maison des Baglioni. On savait qu'Oddo passerait devant, dans la matinée, pour aller sur la place. Le malheureux est assailli dès qu'il paraît, et affolé, se jette dans la maison même d'où viennent de sortir ses agresseurs. Il roule aussitôt, percé de coups.

De tels procédés n'étaient point encore susceptibles de soulever une grosse émotion. Cependant, la façon dont le guet-apens avait été combiné, et surtout la qualité de la victime, grossirent l'événement. Les gouvernants s'en montrèrent fort irrités, d'autant que le résultat dépassait leurs prévisions. Leur système avait consisté jusqu'alors à tenir sans cesse éveillée la rivalité entre les Maisons Baglioni et Oddi. Tant que les dissentiments pouvaient s'attiser en sourdine, l'exercice de l'autorité communale s'en trouvait plus à l'aise. Cette fois, les compétiteurs avaient outrepassé leur rôle ; le danger s'affichait. Pour le moment, la fuite des coupables ajournera de plus amples échauffourées. Contre eux et leurs parents ou partisans, pleuvent les bannissements (**30 janv. 1332**), destinés pour certains à se prolonger pendant une vingtaine d'années. Les ferments d'inimitié y trouveront leur compte.

Ces mesures n'empêchent pas le gouvernement d'imposer d'office la paix entre Baglioni et Oddi, suivant l'usage. Le procédé, pour illusoire qu'il soit, contraste avec certaines autres coutumes pérousines. Ainsi, Venise ou Gênes possèdent un *Livre d'or* où sont inscrits les noms voués à la reconnaissance publique. Pérouse use aussi d'un livre, le *Livre Rouge*, mais elle le réserve aux nomenclatures des rebelles, ce qui garantit la perpétuité des haines. Bien entendu, les culpabilités se décrètent d'après l'opinion du parti au pouvoir. En temps de gouvernement plébéien, les gentilshommes turbulents ont leur place indiquée au Livre Rouge<sup>013/1</sup>.

Baglione, le fils aîné de Gualfreduccio, n'avait pris aucune part à l'agression d'Oddo de Longaro mais, appartenant de près au parti compromis, il était voué aux sanctions des magistrats. Dans la fortune adverse, il dut envier le sort de son frère, Becello, éloigné des dissensions et récompensé de sa valeureuse conduite.

\*  
\* \*

Pendant que plusieurs de ses frères sont entraînés dans la lutte des partis, Becello, à deux reprises podestat de Castel della Pieve, puis de Spolète, où il remplissait naguère une mission près du duc, s'est vu nommer général de cavalerie à la solde pérousine. A ce titre, il secourt Orvieto et passe dans l'Italie méridionale pour appuyer Robert II, roi de Naples. A son retour, Becello culbute près de Narni les soldats de Louis de Bavière supérieurs en nombre et leur prend trois étendards qu'il envoie à Pérouse. Enfin, promu capitaine-général d'Orvieto, il y devient l'arbitre de la paix, est comblé d'honneurs et proclamé seigneur de la ville par acclamation populaire (**1331**).

\*  
\* \*

Tout d'abord, Pérouse semble avoir perdu au bannissement des gentilshommes ; surtout quand, quatre ans après (**1335**), elle est battue par Arezzo. Il est vrai que sa vengeance sera sérieuse. Baglione, de son côté, n'est pas homme à rester sur un insuccès. Il ne tarde pas à rentrer en grâce, soit lors de sa nomination comme podestat de Spolète, soit « *lorsqu'un membre de la puissante maison de Baglioni* », qui n'est autre que lui-même, « *nommé podestat de Spello, eut refusé, à l'expiration de sa charge, de la quitter (1340)* » (*H. de Lespinois*). Baglione tente, en effet, d'y exercer la seigneurie sans aménité. Comme il appartenait à Pérouse de nommer le podestat de Spello, le fait démontre la faveur dont Baglione jouissait de nouveau dans sa patrie. Il n'explique pas moins l'injonction adressée par Benoît XII à Pérouse responsable, afin qu'elle fit rentrer les choses dans l'ordre. Ceci présenta quelque difficulté.

<sup>013/1</sup> Les Décrets d'exil du 30 janvier 1332 visaient : Simone fils de Filipuccio Baglioni, Baglione fils de Gualfreduccio et ses fils : Oddo, Guelferio, Galeotto et Roberto ; les fils de Cuccho Baglioni : Collacio et Pellino ; et ceux de Guidarello : Lodovico, Pone, Tomaso ; les fils de Giacomo (de Nello Baglioni) : Becello, Francesco, Pier-Malteo, etc. ; ceux également de Carluccio : Pietro et Nicolo. — A la date du 14 juin 1333, les noms des Baglioni et des Oddi se succèdent nombreux au Livre Rouge. Parmi les premiers figurent les fils de Gualfreduccio : Baglione, Guidarello, Cuccho, Filipuccio, Carluccio et leurs fils. L'un des petits-fils de Gualfreduccio est spécialement désigné : Giacomo fils de Nello. Viennent ensuite : Cola, bâtard de Giovanni ; Paolo, Percievallé et Baglione fils de Guido, avec une partie de leurs fils. Tous habitent à Pérouse la Porte Saint-Pierre.

De nombreux Pérousiens secondaient Baglione, que soutenait surtout Filipuccio, son frère, déjà réputé pour un hardi compagnon. Au sujet de Spello, les Baglioni avaient dû exciper d'autant mieux de la légendaire donation impériale faite à leur ancêtre, que leur ambition y trouvait son compte. Cependant, désireux de ne point pousser les choses à l'extrême, Baglione comprend qu'une diversion s'impose.

On le retrouve *Recteur*, puis Podestat de Florence et même *famoso Podesta (Bonazzi)*, fonction qui fait de lui le collatéral de Gautier de Brienne, duc d'Athènes, gouverneur de la ville pour le roi de Sicile. On rend cette justice à Baglione, qu'il s'attira, dans un poste difficile autant de sympathies que le despotisme ducal amoncelait de haines. Quand éclatent, en soulèvement furieux, les conjurations qui forcent Gautier à s'enfuir, non sans dommage pour ses gens dont un grand nombre jonchent les dalles, Baglione est entouré d'un absolu respect. Les Albizzi, pourtant ennemis du duc, l'abritent et le préservent des excès de la canaille. Les magistrats, craignant pour son palais quelque atteinte du désordre, s'empressent d'en ordonner la sauvegarde aux meneurs du mouvement (**28 août 1343**). Le fils du duc d'Athènes est remis aux ambassadeurs pérousiens accourus pour réclamer Baglione qui rentre, ainsi, fort honorablement dans sa patrie.

A Pérouse, les différentes classes de la population se disputaient violemment. Le gouvernement des Raspanti régissait sans ménagement les administrations qui relevaient de la Cité et n'épargnait pas davantage les Pérousiens. Il dépassait toute mesure par son système de suspicion et de basse délation, au point d'exaspérer la faction adverse et d'écœurer une partie de ses propres clients. L'un de ses principes consistait à étouffer toute élection de noble, dut-on, le cas échéant, faire culbuter les urnes par des énergumènes de choix. Par surcroît, divers décrets excluaient des fonctions publiques telle ou telle catégorie de candidats (**1351**). Le procédé était assez réussi. Naturellement, ceux qui en pâtissaient n'avaient d'autre recours que les conjurations. C'est pourtant sur ces entrefaites que les Baglioni exilés, mais conservant la nostalgie de leur ville, tentent des ouvertures vis-à-vis des Oddi par l'entremise du gouvernement. L'énerverment de leurs conflits particuliers s'étant atténué, il importe de sonder les dispositions de leurs adversaires. C'est ce que se charge d'expliquer Filipuccio Baglioni dans la pétition qu'il remet, en son nom et en celui de ses parents et amis, au capitaine de Pérouse. Celui-ci devra entraîner Giacomo des Oddi et consorts vers l'apaisement nécessaire (**1352**). Baglione a signé en première ligne ce document, où figurent les membres de sa famille, bannis vingt ans auparavant.

Le gouvernement ayant sur les bras la guerre contre Cortone et l'archevêque de Milan, n'était pas fâché de recevoir du renfort. Mais pour parer aux escarmouches intestines, il enjoint aux intéressés d'opter entre la sagesse ou l'amende. Tous les Baglioni n'acceptent pas l'amnistie. Grâce aux menées de l'un d'eux, Dom Carluccio le fougueux prieur de Fonte, et d'un Crispolti, la petite ville de Bettona échappe à Pérouse.

Carluccio garde rancune de ses démêlés avec les magistrats de sa patrie et s'est fait Gibelin. Avec Crispolti, il ouvre les portes de Bettona aux soldats de Ranieri, seigneur de Cortone, et à ceux de l'archevêque de Milan ; puis, s'étant jeté dans la place avec ses trois fils accompagnés de Lodovico, fils de Guidarello Baglioni et d'un bâtard de la famille (dit de Mainado), il tiendra tête aux troupes pérousiennes après avoir chassé le podestat de leur commune. Les habitants de Bettona se sont empressés d'appuyer le mouvement, ce qui force Pérouse à réclamer l'appui de Florence pour en venir à bout. Les assiégés ayant mangé leurs derniers chevaux, Bettona se rend. Elle est saccagée. Crispolti et le bâtard des Baglioni, faits prisonniers, sont décapités aussitôt. Plus heureux, Carluccio et ses fils réussissent à s'échapper. Mais le prieur de Fonte ne leur offre plus d'asile ; car les magistrats pérousiens ont livré au pillage de leurs gens ce bénéfice dont Carluccio est abbé commendataire. Les matériaux de sa résidence écroulée vont être utilisés pour le nouveau Palais des Prieurs à Pérouse.

La cité a triomphé de Cortone, dont le seigneur s'est humilié devant ses représentants (**1353**). Seulement l'irritation qu'entretiennent les exactions du gouvernement n'est pas si facilement domptée. A vrai dire, la conjuration, tentée cette même année, échoue ; les meneurs et en particulier certains des Oddi, sont châtiés sans pitié. C'est, pour les Raspanti au pouvoir, l'occasion de nouveaux excès. Ils dépassent le but. La façon barbare, autant qu'irrégulière et clandestine, dont fut exécuté l'un des Oddi, indisposa le public. Sa mauvaise impression devait s'accroître encore, en raison des hostilités maladroitement reprises avec Cortone soutenue par Sienne.

En attendant, Baglione fait partie d'une somptueuse ambassade envoyée à Pise (**Jan. 1355**) pour complimenter l'empereur. Charles IV, de passage dans cette ville, accueille les Pérousiens avec une particulière bienveillance. Cette même année, un superbe tournoi émerveille Pérouse ; Baglione y figure comme tenant principal avec Everardo de Montesperello et deux Baglioni : Pellino et Galeotto son fils. C'est peu après ces réjouissances que les Pérousiens, dont la ville dominait largement au dehors, trouvèrent mauvais de se voir lancés par leur gouvernement dans cette nouvelle entreprise contre Cortone. Ils ne purent s'en tirer à leur satisfaction (**1356**). Pérouse connut cependant de beaux succès ; celui de 1358 marque un point culminant dans sa gloire. Les Siennois sont écrasés à Turruta. 42 de leurs bannières, prises en trophées, sont traînées à la queue des chevaux dans la capitale ombrienne, alors que sous les pattes du griffon communal les vainqueurs accrochent les chaînes du Palais de Justice de Sienne. Baglione, naguère ambassadeur à Arezzo, parut indiqué pour y remplir les mêmes fonctions, en réglant la pacification entre Pérouse et son infortunée rivale (**30 oct. 1358**).

Malgré tout, le parti populaire, dirigé par Leggiero des Michelotti, se désagrègeait ; et ce ne fut point un noble, mais le plébéien Tribaldino des Manfredini dont la tentative de conjuration enrôla les

gentilshommes, mêlés à plus de mille roturiers. Le coup devait éclater vers l'Assomption (1361). Mais les gouvernants furent préservés par le nombre de leurs ennemis. Parmi ces derniers se glissèrent forcément des faux frères. Certains dénoncèrent le projet, ce qui entraîna d'immédiates sanctions : bannissement pour les uns, condamnations à mort pour les plus compromis, au nombre desquels sont signalés deux fils de Cuccho Baglioni : Colaccio et Pellino, avec Nicolo fils de Carluccio, tous en fuite et déclarés contumaces.

Bref, les exécutions et les exils matèrent le soulèvement ; ce n'était encore que partie remise. Les bannis se multiplient en offensives pour rentrer chez eux, sachant les Raspanti de plus en plus embarrassés dans leurs démêlés avec le cardinal Alborno.

C'est aux manœuvres de ce vaillant champion du Pape qu'on attribue la présence, à Pérouse et sur son comté (de 1361 à 1367), des compagnies d'aventure dont les mouvements tempèrent les velléités d'indépendance. Le fait est qu'à son arrivée d'Avignon, Urbain V, qui ne devait séjourner que trois ans en Italie, éprouva moins de difficultés à remédier aux désordres de ses Etats. Au début de 1307, l'entente se maintient entre le Pape et Pérouse, qui fournit des renforts au cardinal Alborno contre Galeotto Malatesta de Rimini. Mais le tour des Pérousins ne va pas tarder. Ceux-ci, à leur vif regret, se voient enlever Città di Castello et Assise ; sans succès, ils tentent à Viterbe de maladroites représailles contre les troupes pontificales, ce qui permet à Urbain V d'affirmer chez eux sa propre autorité. Le Pape y envoie son frère comme vicaire général. De quels éléments Pérouse disposerait-elle pour résister, ses gentilshommes sont en exil, ou bien font, de plus en plus, la guerre pour leur compte particulier ?

Désormais, les mécontents que la faction au pouvoir opprimerait par trop, soit directement, soit dans leurs familles, leurs amis ou leurs biens, recourront au Pape. Ce fut naguère la tactique de la cité dans la mauvaise fortune. Rome sera le rendez-vous des citoyens malmenés, et le suzerain aura d'autant mieux la haute main dans les affaires d'une commune qui devra compter avec lui. Actuellement, les nobles traqués et bannis se sont ralliés autour des Baglioni, « famille très puissante par ses sujets nombreux et ses richesses » (Pellini). Son chef actuel, Oddo, le fils aîné de Baglione, jouit déjà d'une incontestable notoriété (Citat. de 1332 à 1394).

Sansovino lui attribue des qualités de sagesse et de prudence, au sujet desquelles certaines réserves s'imposent. Nommé gouverneur de Borgo San Sepolcro, il y était arrivé flanqué d'un collègue, Agnolo de Monte, à lui adjoint comme Conservateur. Les talents d'administrateur dont témoigna Oddo furent contestables. A vrai dire, la mésintelligence entre les deux délégués pérousins donnait aux citoyens une trop belle occasion de désordres pour qu'elle fût négligée. La ville passa par de fortes transes, et Agnolo, fort mal en point dans le tumulte, n'eut que le temps de déguerpir avec sa famille, pendant qu'exultait Oddo Baglioni, proclamé seigneur du lieu (1349). Seulement, les autorités pérousines, loin de ratifier ce tangage, ordonnèrent une enquête. Elle aboutit à la condamnation des deux collègues, frappés d'amendes, avec privation de la seigneurie pendant trois ans et autres menues pénalités.

Oddo devait se rattraper. Passé le délai de sa peine, il mérite, comme podestat de Todi, les éloges publics de ses administrés et semble s'être assez bien tiré d'affaire au temps des pires excès des Raspanti. Ce qui ne l'empêche pas d'être la cheville ouvrière du nouveau mouvement contre leur gouvernement.

Oddo vient de traiter en secret avec le duc de Spolète. Parmi les gentilshommes saturés d'exil et d'exactions, les recrues ne manqueront pas pour un coup de force assuré de l'appui du Pape, dont il consolidera l'autorité. Cependant, Oddo va trop de l'avant sans s'inquiéter de l'approbation de tous ses parents. La répugnance de certains d'entre eux à se compromettre dans une tentative, risquée en somme, l'eût édifié. Mais le sort en est jeté. Sans plus s'embarrasser des contingences, Oddo se consacre aux préparatifs et multiplie les entretiens avec le duc de Spolète, sur le territoire d'Assise, dans le Palais Baglioni de Petriagnano. L'abbé de Saint-Pierre, à Pérouse, membre de l'ancienne famille des Vibii, étant par sa mère, Baglioni, cousin germain d'Oddo, adopte sa querelle. Il s'empresse de mettre son église à la disposition des meneurs qui vont y masser pendant la nuit un contingent de mercenaires. Il n'en fallait pas moins disposer de deux Portes de Pérouse. Obligés d'entamer à ce sujet de dangereux pourparlers, les conjurés risquaient de se livrer eux-mêmes. C'était toujours la pierre d'achoppement. Cette fois pourtant, l'affaire paraît sérieuse. On s'assemblera sur la place ; puis, aux cris de : « Vive l'église ! Mort aux Raspanti ! » chacun devra se ruer, l'épée au poing, et besogner le mieux possible.

Le gouvernement, dont la défiance était sans cesse éveillée, eut quelques notions de l'orage ; les principaux intéressés et quelques-uns de leurs clients s'émurent. D'autres citoyens, parmi lesquels certains Baglioni, escomptant la furieuse répression qu'entraînerait un nouvel échec, tinrent à prendre leurs précautions. Dans ce but, un groupe de ces derniers se présente au Palais des Prieurs. Chacun se disculpe de toute connivence à une rébellion. C'était prêcher des convertis. L'émotion des magistrats, soulevée déjà par les rumeurs du dehors, n'en est pas moins vive. Une commission d'enquête est nommée d'urgence. Le traité combiné avec le duc de Spolète se découvre, d'autant mieux que la plaine de Bettona est encombrée de troupes levées chez le duc et dans les Marches. On constate, non moins aisément, la présence des Baglioni en tête du mouvement. Aussi quelle alarme ! Pourtant les magistrats ont beau dépêcher les ordres d'arrestation, seize Baglioni sont déjà hors d'atteinte et parmi eux Oddo et le fils de Cino Baglioni : Monte, condamné à mort.

Les mercenaires hongrois, à la solde de la commune, sont lancés à leurs troupes. Ils arrivent sans succès jusqu'à Saint-Crispolto de Bettona, et leur dépit n'est calmé que par l'arrestation d'un passant inoffensif, quoique Baglioni. Neveu de Percievalle, celui-ci est remis en liberté par le gouvernement, ce qui

n'eût pas été si facilement accordé sans la haute influence d'un des prieurs, nommé Agnolino, parent du jeune prisonnier. Le même Agnolino venait de sauver les autres membres de la famille en les avisant de leur arrestation imminente. Sa fonction de juge s'utilisait de nouveau avec opportunité.

Quand le gouvernement eut tempéré sa colère par quelques exécutions et annulé certaines arrestations arbitraires, il lui fut loisible d'envisager la situation. Elle n'était pas brillante. Oddo Baglioni se trouvait à l'abri ainsi que ses parents, y compris l'abbé de Saint-Pierre et deux autres Vibii qu'avaient suivis quelques moines de son abbaye. Tout ce monde séjournait à Rome, car ce genre de recours était interdit par la Commune avec autant d'insistance que d'inutilité. A mesure que les émigrés recevaient des nouvelles de leur pays, quand ils apprirent surtout l'exécution de quatre gentilshommes tombés aux mains des Raspanti, leur ressentiment s'envenima. Grégoire XI, voyant dans ces vaincus les soutiens de sa cause, s'interpose alors. Sa voix s'élève avec d'autant plus de force que, récemment, Charles IV reconnaissait, à Vienne, les possessions ecclésiastiques au nombre desquelles figurait le comté de Pérouse. Les autorités communales doivent en passer par les conclusions du Saint-Père, non sans une mauvaise grâce évidente (1367).

Dès l'année suivante (1368), le gouvernement Raspanti, aidé par les deux Montefeltre : Antonio et Guido, puis par Visconti, tente de secouer cette soumission imposée. Après deux années de péripéties, il lui faut accepter la paix de Bologne (29 nov. 1370), c'est-à-dire reconnaître la souveraineté pontificale et recevoir les bannis. Oddo Baglioni, avec « *les plus fiers et arrogants gentilshommes* » (Pellini), s'était installé en dernier lieu à Avignon, d'où le tire le choix des nobles réfugiés près du Pape. Ses compatriotes s'en rapportent à lui pour traiter de leurs intérêts avec les magistrats pérousiens.

Le retour des exilés (Janv. 1371), parmi lesquels font nombre plusieurs Baglioni, ne pouvait être un gage de paix. Toute concorde imposée est éphémère. Aux anciens griefs s'ajoutent de nouvelles rancunes, pour les affronts reçus et les misères endurées. Oddo, cependant, fait partie de diverses ambassades près du Cardinal de Jérusalem et du Pape à Avignon ; ce qui n'empêche pas la mésintelligence de s'accroître entre les factions. Les Raspanti, qualifiés d'affameurs du peuple et de voleurs, ont la perspective d'un furieux assaut, quand Grégoire XI réussit à l'enrayer. C'est même un succès pour sa politique. Le temps n'est plus où Pérouse maintenait la tranquillité dans la province au bénéfice de l'Église. Non seulement l'esprit de résistance y domine, mais les sectes dites *Fratricelles* entretiennent la cité dans une sourde rébellion. Du reste, le meilleur gouvernement appliqué d'une façon défectueuse était voué aux échecs. C'était le cas de la politique pontificale. Elle ne pouvait être exercée que par des légats, difficiles à choisir et auxquels les aptitudes essentielles faisaient parfois défaut. Saint Antonin qualifie sévèrement les procédés de plusieurs d'entre eux. Certes, le vif désir du Pape était de remédier aux abus, surtout à ceux commis par ses délégués ; et il y réussissait souvent. Mais le Pontife habitait loin, et ses fonctionnaires opéraient sur place. Alors, du sein des troubles, surgissait l'ambition du pouvoir pour les Seigneurs ; et pour les Cités, celle de l'indépendance en face de l'arbitraire, ou de ce qui paraissait tel.

Pérouse n'avait pas été favorisée dans le choix de son gouverneur français, Gérard du Puy, abbé de Montmayeur. Ce délégué du sage Grégoire XI eut beau faire construire deux forteresses pour appuyer son autorité, la précaution ne lui réussit pas mieux que les décrets d'exil dans lesquels fut compris Becello Baglioni et qui aboutirent au renvoi des prieurs. Pellino Baglioni et ses collègues, chassés de leur propre palais (Mai 1375), laissent un vide qui ne sera pas comblé. Le mécontentement populaire gronde, puis éclate en irrésistible révolte ; car les factions se sont unies dans la crise. Nobles et plébéiens, hier encore se réclamant du Pape et acharnés à se proscrire, agissent de concert pour l'indépendance. Au dehors, la rébellion s'est étendue. Florence brandit l'étendard de la liberté ; d'autres villes l'imitent. A Pérouse, l'orage ne connaît plus d'obstacle (6 déc. 1375). C'est la fuite éperdue de Gérard du Puy, suivie de la proclamation de la république qui abolit l'autorité des Papes.

La ville s'abandonne à une allégresse aussi soudaine qu'irréfléchie pendant l'élection de son nouveau gouvernement. Celui-ci discerne mieux les conséquences et dépêche en ambassadeur Nicolo Baglioni pour obtenir l'alliance florentine. Sa mission réussit. Le choix d'un gentilhomme, en pareille occurrence, démontre la nouvelle orientation politique de Pérouse. Trêve de haines entre concitoyens. L'ostracisme, maintenu par de sanglantes rigueurs, n'a que trop duré ; il soulève la réprobation générale. Une singulière conséquence de l'entente momentanée est l'accord entre Baglioni et Oddi, qui ne rivalisent plus que pour défendre la liberté.

Oddo Baglioni, le conjuré malheureux, ayant participé à la direction du mouvement, est au nombre des Décemvirs élus pour défendre la ville. D'autres charges lui sont réservées ; il figurera dans les plus importantes commissions et sera député à Florence comme ambassadeur. Ce n'est pas tout. A titre de reconnaissance publique, le Conseil général lui concède le fief fortifié appelé Hôpital de Colle avec les bénéfices et revenus en dépendant (14 janv. 1376). On n'en était pas encore à mesurer la gratitude due à ce Baglioni qui « *avec tous ceux de sa Maison, offrit sa vie et ses biens pour la conquête de la liberté, pour l'honneur et la sauvegarde de Pérouse* » (Annal. Décemv.).

Les Collèges d'Art et les fonctions publiques ne sont pas plus tôt accessibles à la noblesse, que les Baglioni y paraissent en nombre. Pellino et Simone sont élus Décemvirs par le gouvernement ; Nicolo de Lello est l'un des *Sages* attachés à la Justice ; un autre Nicolo, fils de Galeotto, est prieur, ainsi que Pietro, fils de Carluccio, pendant que le fils d'Oddo, Pandolfo, est en ambassade à Amélia, et Lodovico de Guidarello à Foligno.

Mais voici qu'en janvier 1377 le Pape, abandonnant Avignon, retourne à Rome. Il va s'empressement de raffermir sur ses États une autorité chancelante. Aussitôt surgissent les difficultés pour les communes. Dès

le mois de février, les mercenaires à la solde pontificale, chargés de la répression de Cesena et des Romagnes révoltées, opèrent avec rigueur. Grand émoi à Pérouse, en guerre ouverte avec le Pape ; les magistrats avisent des faits le général des troupes de la commune, Pellino Baglioni, et, par décrets, obligent les citoyens à s'armer pour la défense de la sainte *Liberté*. Peut-être, avec l'appui de Florence et de Milan, les Pérousin eussent-ils gagné la partie, si leurs chances de succès n'avaient été tout de suite paralysées par leurs discordes.

Après l'échec des premiers pourparlers avec le Pape (**Juin-août 1377**), on dut recourir à des impositions nouvelles pour solder le fameux condottier anglais Hawkwood (dit *Acuto*), alors qu'une partie des nobles, aigris par de nouvelles rivalités, faisaient des vœux pour le Saint-Siège. La guerre avait cependant rendu aux gentilshommes une influence prépondérante. « *La famille Baglioni, la plus illustre de ce parti, en avait profité pour s'emparer du gouvernement* » (Sismondi). L'historien veut probablement rappeler le fils de Galeotto Baglioni, Nicolo, alors au pouvoir, et certains de ses parents fort en évidence. Néanmoins, de nombreux Baglioni et Oddi, englobés dans les conjurations, se sont attiré les condamnations à l'exil et surtout aux amendes applicables aux frais de la guerre<sup>018/1</sup>. L'agitation intérieure n'en fut pas atténuée. Tout de suite, les répressions dégénérent, ouvrant la voie aux anciens errements : exclusion du priorat décrétée contre les nobles, les bourgeois ou les rapatriés, au bénéfice exclusif du menu peuple. Oddo Baglioni, en raison de son absolu dévouement à la cause communale, est par faveur excepté de ces lois d'ostracisme. Bien mieux, prieurs et camerlingues s'inclinent devant ses mérites et ajoutent aux témoignages dont le gratifia naguère la gratitude populaire, le droit d'usufruit dans la commune de Renabianca (**8 avril 1378**).

Oddo fera sagement de ne pas tabler sur ces libéralités. Il a dû déjà rétrocéder ses privilèges sur l'Hôpital de Colle, car les magistrats lui ont démontré le préjudice qui en résultait pour la commune et les indigents. La dignité du bénéficiaire ne pouvait s'en accommoder, ce qu'on aurait pu prévoir un peu plus tôt. Enfin, les plus flatteuses dispositions sont officiellement prises en faveur du « *Magnificus Miles* » Oddo, dont on célèbre le grand caractère « *ainsi que la prudence à toute épreuve et la parfaite bienveillance* » (Annal. Decemv.). Confirmation lui est faite de Renabianca. Il importe pour l'honneur de Pérouse, de son peuple et de sa liberté, qu'Oddo soit entouré d'un appareil militaire en rapport avec sa situation (**23 et 29 avril 1375**). Sur ces entrefaites meurt Grégoire XI. Ayant excommunié Pérouse, il disparaît au moment d'une accalmie. Son successeur, Urbain VI, ne tarde pas à pacifier la ville en lui accordant protection, juridiction, et une certaine autonomie, par traité conclu à Rome (**4 janv. 1379**). Les Pérousin, dont les privilèges seront confirmés par Martin V, Eugène IV et Clément VII, n'admettront pas facilement qu'on y porte atteinte. Paul III s'en apercevra.

Pour le moment, les incursions des bannis, hardiment menées, suscitent de continuelles entraves à la marche des affaires, surtout en temps de guerre, ce qui est le cas pour Pérouse brouillée avec Città di Castello. De nombreux fiefs tombent aux mains des rebelles, dont le centre d'opération, Castel d'Arno, ne peut être pris que par trahison (**Janv. 1382**). Les bannis signalés par leur audace subissent de fortes aggravations de peines, contrastant avec les quelques adoucissements consentis aux plus raisonnables d'entre eux. Toutefois, la répartition de cette justice distributive n'obtient aucun résultat. Repoussés, non découragés, les rebelles tentent d'obtenir l'appui florentin, à la grande inquiétude de Pérouse, qui députe une ambassade à sa voisine pour dissiper l'équivoque.

L'année suivante (**1383**), incursions et razzias reprennent de plus belle. Et Oddo Baglioni, si honorablement noté par son gouvernement, doit s'être quelque peu compromis avec la rébellion, car les revenus de Renabianca lui sont enlevés au profit de l'intendance communale. L'ex-usufruitier bénéficie d'une amnistie du moment (**1383**). Il est vrai que les habitants de Todi, ayant envoyé à Pérouse une députation pour assurer les bons rapports entre les deux villes, avaient plaidé la cause d'Oddo Baglioni et de ses fils, Pandolfo et Giovanni, atteints par les décrets de séquestre. Les magistrats pérousin ne se firent pas trop prier. Comme leur commune prenait avec Todi l'engagement mutuel de n'abriter aucun de leurs bannis, les Baglioni amnistiés furent autorisés à séjourner où bon leur semblerait. Bien d'autres de leurs parents subissaient alors les conséquences d'une attitude plus agressive<sup>019/1</sup>.

Depuis que les lois d'exception sont remises en vigueur, les nobles à la merci des plébéiens ne cessent d'entretenir une agitation obstinée. Elle touche presque au but, car les révoltes prennent de telles proportions que toute répression s'émousse contre la multitude des gens compromis. Le gouvernement perd pied (**1383**). C'est en face d'une pareille anarchie que s'impose nettement l'intervention d'un chef. Qui lui reprochera d'étouffer une illusoire liberté, s'il endigue les persécutions ?

<sup>018/1</sup> Pietro, fils de Carluccio Baglioni, est banni à Venise, Pellino de Cuccho à Aquila, puis l'un et l'autre à Lucignano. (Il est surprenant de voir Pellino compris dans cette sanction, car le 17 mars 1377 le même personnage était hautement félicité par son gouvernement pour son obstruction au Pouvoir clérical.) Guido, prieur de Saint-Mutiola, avec Pietro, fils d'Andreuccio (*alias* Andrucciolo), sont exilés à Sarteano : Antonio de Cola à Lucignano, Simone, fils de Filipuccio, et Nicolo de Lello à Arezzo ; Lodovico de Guidarello, confiné d'abord à Trevi, doit ensuite gagner Foligno. De nombreux Oddi subissent des peines équivalentes.

<sup>019/1</sup> Pellino fils de Cuccho, Guido d'Andrucciolo et Nicolo de Lello, en plus de leur bannissement, ont leurs biens confisqués. Par contre, Pietro fils d'Andrucciolo, Simone de Filipuccio, Lodovico de Guidarello, Antonio de Cola et Pietro de Carluccio voient leur exil limité à trois années, en janvier 1382. Le 7 mars de l'année suivante sont déclarés rebelles : Pietro fils d'Andrucciolo, Lodovico de Guidarello, et Pietro de Carluccio. Les Oddi ne sont pas mieux traités.

\*  
\* \*

Voici qu'un coup de foudre signale le début de 1384, à Pérouse, où le parti plébéien dit Raspanti suit de plus en plus l'impulsion des Michelotti. Cette famille noble, dont l'ambition est favorisée par ce genre d'influence, semble n'avoir qu'à gagner au *statu quo*. Or, tout à coup se découvre une négociation entretenue par les fils de Ceccholino Michelotti : Nicolo et Michelozzo, avec Clément VII d'Avignon et le duc d'Anjou, en vue d'assurer sur la commune l'autorité pontificale. De la part d'un parti si empressé à faire aux nobles un grief de leur recours au Pape, le cas semble typique. Il l'est plus encore si l'on n'oublie pas que les gentilshommes n'ont fait d'ouvertures au suzerain que dans la détresse. Les chefs des Raspanti usent de leur autorité momentanée pour annihiler l'indépendance communale. Il y a une nuance. Clément VII, élu après Urbain VI déjà proclamé, avait été reconnu par la France, l'Espagne, l'Écosse et la Sicile, mais non par l'Italie, qui, avec l'empire, l'Angleterre et les peuples du Nord, acceptait la légitimité d'Urbain VI. Elle redoutait surtout la puissance du duc d'Anjou que favorisait Clément VII pour la conquête de Naples.

Le cas des Michelotti était donc grave. Circonstance curieuse, les hasards de la politique leur ayant attiré quelques gentilshommes mécontents, plusieurs Baglioni les soutiennent. Parmi eux figure Michele, fils de ce Colaccio dont la fin tragique vouait les proches aux représailles contre les bannisseurs. Michele, promu successivement à la dignité d'écuyer de Louis Ier et de Louis II, ducs d'Anjou, suivra le premier dans sa campagne de Naples avant de se fixer en France, au pays du Maine, où il deviendra la tige du rameau des Baglioni français actuels.

Cependant, l'affaire des Michelotti avait coupé en deux tronçons le parti Raspanti. Les plus violentes passions se donnent libre cours, et le gouvernement, dont fait partie Pellino Baglioni, décrète sans merci contre les conjurés : mille florins d'or à quiconque pourra arrêter ou tuer un des Michelotti. Par contrecoup, les bannis nobles, la plupart étrangers à l'événement, bénéficient des faveurs officielles. Le moment semble opportun aux Raspanti ébranlés, d'afficher leurs désirs de conciliation. Pour sa pari, Oddo Baglioni s'est vu restituer son bénéfice intermittent de Renabianca, majoré d'un autre sur Saint-Egidio et le prieuré de l'Hôpital de Colle (1384). Les inconvénients naguère dénoncés à ce sujet sont tenus pour négligeables (ou ne constituèrent jamais que des prétextes). En dernier lieu, la concession attribuée à Oddo est faite à vie moyennant quoi, il résignera les divers bénéfices que lui consentit son gouvernement à diverses reprises.

Ce règlement ne comporta aucune difficulté. Il n'en fut pas de même quand parurent les exilés rappelés dans leur patrie pour y être remis en possession de leurs biens. Vainement les a-t-on déclarés aptes aux diverses magistratures (31 mars 1384), leur attitude n'a rien de pacifique. Mêlés au menu peuple et à ces individus pour qui tout revirement est profit, ils se ruent dans Pérouse et causent une épouvantable bagarre. En un instant, trente victimes ensanglantent le sol. D'immédiates mesures sont prises ; le gouvernement sévit et complète ses sanctions en interdisant à tout le monde le port des armes. Oddo Baglioni, choisi avec les ambassadeurs florentins pour prêter main-forte aux magistrats, figure ensuite dans diverses ambassades près des Papes Urbain VI et Boniface IX et dans les négociations avec Florence et Sienne. Il fait partie des plus importantes commissions et, à trois reprises (1390, 1392, 1393), réunit les suffrages comme chef des prieurs. Boniface IX, dont l'arbitrage est réclamé par Pérouse, rend justice à Oddo en confirmant, sur la demande de la commune, les diverses concessions que celui-ci doit à la reconnaissance des Pérousins.

\*  
\* \*

Parmi les enfants de ce même Baglioni, l'aîné, Pandolfo, est particulièrement en évidence à cette époque (Citat. de 1376 à 1393) troublée. Certes, les tiraillements entre les factions noble et plébéienne dataient de loin ; mais les Pérousins, voyant chacune d'elles lutter à coups d'exil contre sa rivale, devaient en conclure que la situation serait lente à s'améliorer. Les gentilshommes se faisaient une raison. La plupart d'entre eux possédaient dans la région pérousine, ou aux environs, quelque forteresse d'aspect rébarbatif, dont le siège eût été compliqué. C'était leur sauvegarde. Depuis une époque très reculée, les Baglioni occupent ainsi Deruta et Bettona, refuges assez semblables à « d'énormes nids d'oiseaux préhistoriques ». La vie y est rude, même pour ces fougueux seigneurs. Leur temps d'exil se passe souvent en chasses au sanglier pour se procurer des vivres, auxquels ont pourvu déjà de fréquentes razzias.

L'objectif constant des bannis est de rentrer dans leur cité, de gré ou de force, le jour ou la nuit. Dans ce but se multiplient leurs plus adroits coups de main. Nombre de ces gentilshommes préfèrent dominer seuls une localité isolée, qu'être un appoint dans une importante fédération. C'est l'ère des allées et venues continuelles, d'ambassades entre Pérouse et le Pape, ou Florence, près desquels le parti vaincu a cherché recours.

La crise bat son plein en avril 1384, car les nobles ont trouvé dans Pandolfo Baglioni un chef d'une trempe et d'une audace peu communes. Les Raspanti subiront à leur tour ces décrets d'exil dont ils furent si prodigues envers les gentilshommes. Pandolfo, naguère membre de la commune (1376) puis ambassadeur à plusieurs reprises, se signale particulièrement dans la répression des bannis Raspanti, compromis dans la négociation des Michelotti avec Clément VII. Les Michelotti dirigent maintenant contre Pérouse les efforts de leurs partisans, chassés comme eux, et qui trouvent au pain de l'exil une amertume particulière, depuis qu'ils en goûtent au lieu d'en gratifier les autres. Aussi leurs déprédations sur le territoire pérousin sont-elles constantes. Les bannis aggravent même leur cas, en faisant appel à Florence contre leur patrie. Chargé de les mater, Pandolfo Baglioni les secoue d'importance. Soit qu'il seconde contre eux le condottier anglais

Belford à la solde de Pérouse, ou Bartolomeo des Oddi ; soit qu'il opère directement à Monticorno, appuyé par les gens de Todi ; soit dans les deux affaires de Cannara, ou la reprise de divers châteaux, son activité ne se dément pas. Finalement, ses mesures inexorables étouffent toute tentative de rébellion.

L'exécution de semblables mesures n'empêche nullement Pandolfo d'être mêlé aux négociations avec Sienne, alors en si bons termes avec les Pérousiens qu'elle les assimile à ses propres citoyens. Elle tient même à élire Pandolfo *Conservateur de sa Liberté*. Celui-ci est déjà, chez lui, le chef indiscutable. Lors de sa nomination comme podestat de Spello, ses partisans tiennent une telle place dans la cité que les derniers opposants en évidence passent la frontière.

L'appoint que les Beccherini du menu peuple prêtent à Pandolfo n'est pas étranger au rapide succès des nobles. Aussi, quelles diatribes de la part des bourgeois Raspanti, à l'adresse de ces petites gens ! Les Beccherini ne se recommandent évidemment pas d'une sélection méticuleuse, ce qui n'empêche pas les bourgeois d'avoir la même origine. Pandolfo, de son côté, a la main lourde. Il est soupçonné d'avoir inspiré quelques exécutions sommaires aux dépens d'habitants de Deruta, venus exposer leurs réclamations relatives à des troubles signalés chez eux (**9 juin 1390**).

Quoi qu'il en soit, son parti, assuré de l'appui du chef en toute circonstance, agit sans discrétion. Que Pandolfo figure à Pérouse dans la commission de la Guerre, ou qu'il arbitre les troubles d'Assise, peu importe ; de fait, il tient la barre du gouvernement et, secondé par ses parents constamment en fonction, devient le champion de l'indépendance. Sous une telle direction, Pérouse et Rome ne peuvent s'entendre, surtout après que Pandolfo, comme chef du parti Gibelin, eut chassé de la ville Ghinolfo Conti, régent de Justice, soupçonné de favoriser les Raspanti. A ce fonctionnaire de Boniface IX en succède bien un autre, Domenico de Viterbe ; mais on le sait là « *plus par la volonté des Baglioni que par celle du Pape* ». Les chroniqueurs en conviennent sans ambages « *Rien ne se faisait dans Pérouse sans l'assentiment de Pellino et de Pandolfo Baglioni* » (Graziani, Montemarte, etc.). Ainsi Pandolfo s'est emparé « *de l'accident d'une querelle pour renverser la République des bourgeois, chassant la caste abhorrée des Raspanti et installant une plus large démocratie avec la forme républicaine, protégée par les nobles qu'il rappelle* » (Ferrari)<sup>022/1</sup>. Les secousses sont encore fréquentes et la politique des Baglioni s'annihilerait dans l'isolement, si Pandolfo, à l'exemple de Sienne, des maisons de Savoie, de Montferrat, de Gonzague et d'Este, ne recherchait l'alliance du fameux duc de Milan, Jean-Galéas Visconti. C'était le potentat de la haute Italie. Son père avait pu acheter à son intention une Fille de France, aussi aisément qu'un fils du Roi d'Angleterre pour sa Sœur.

La situation de Pandolfo suscitait naturellement de violentes rivalités dont les fils de Francesco des Arcipreti prirent la direction. En face du groupement qu'ils réussissent à former, s'en dresse un autre, dirigé par le chevalier Oddo Baglioni, frère de Pandolfo. Les épées ne tardent pas à prendre l'air sans que les combattants aient oublié la distinction des costumes, en dépit des interdictions à ce sujet. Le jeune Oddo choisit, pour lui-même et ses amis, une tenue verte et pourpre rappelant le vert et le rouge adoptés par son frère et les tenants de sa maison. Les Arcipreti ne trouvent rien de plus seyant que de disposer les mêmes couleurs, en sens inverse.

Bientôt, le naturel violent du chevalier Oddo dramatise le conflit par le meurtre de Giacomo de Manarozzo (**5 mai 1391**). Une échauffourée s'ensuit, et les Ranieri étant accourus au secours des Arcipreti, Pandolfo Baglioni, pour équilibrer les partis, masse ses gens à Colle de Landone, au vif émoi des citoyens. Cependant de notables Pérousiens et quelques ambassadeurs étrangers interviennent et calment les combattants. Pandolfo, qui ne veut pas s'être dérangé pour rien, livre au sac le château de Casalina, occupé par l'abbé des Guidalotti, l'un des meneurs de l'opposition.

Or, la paix entre Sienne, Florence et Milan clôturait juste à ce moment la campagne toscano-lombarde. Les Florentins, rassurés de ce côté, concentrent leurs inquiétudes sur les agissements de Pérouse. La perspective d'un incendie, prêt à flamber dans le voisinage et qui pourrait gagner une partie de la péninsule, leur suggère quelques mesures préventives.

Dans ce but, Florence insinue aux Pérousiens d'inviter le Pape à fixer chez eux sa résidence. Ne serait-il pas opportun d'enrayer les difficultés en renonçant au Vicariat, pour confier à Boniface IX plein pouvoir sur le gouvernement et les finances ? Au fond, les nobles, alors au pouvoir, ne répugnaient pas à cette solution, malgré leurs constants succès contre les rebelles. L'état de guerre grevait par trop la commune. Ils députent donc près du Pape une ambassade, dont fait partie Nicolo, fils de Lello Baglioni.

Boniface IX accepte la proposition (**17 oct. 1392**), espérant affirmer son autorité et pacifier par son arbitrage. Mais ses illusions ne résistent pas à un mois de séjour parmi les Pérousiens. L'éclipse de l'autonomie communale pèse déjà à l'indépendance de la noblesse qui cesse de se pénétrer des nécessités politiques. Le « *fier* » Pandolfo, son chef véritable, vise à la souveraineté absolue et, en attendant, impose ses vues au Pape, qu'il contraint de licencier le capitaine Aghinolso, remplacé aussitôt par un officier à la dévotion des Baglioni. Boniface IX, de plus en plus inquiet, quitte le Palais des Prieurs pour se réfugier avec sa cour dans le monastère de Saint-Pierre, qu'il compte fortifier. Ses conseils tendent, avant tout, aux

<sup>022/1</sup> En dépit des déclarations catégoriques des anciens historiens, Bonazzi (Storia di Perugia, I, p.531) s'efforce de conclure (en raison des rivalités de partis pérousiens ou de l'opposition d'une fraction des magistrats) que Pandolfo Baglioni ne fut pas en réalité tyran, c'est-à-dire seigneur de Pérouse. C'est affaire d'appréciation. Mais l'évidence des faits ne s'impose pas moins. Sismondi et Ferrari, tout aussi hostiles aux Baglioni que Bonazzi lui-même, basent sur des données identiques une conclusion opposée à celle de l'écrivain pérousin.

mesures de clémence. Pas de procès, ni au civil, ni au criminel ; ce serait aggraver l'agitation des nobles. Sur ce point, le gouvernement entre aisément dans les vues du Pontife ; mais l'amnistie générale qu'il réclame pour les contumaces et les bannis est moins bien accueillie. Les gentilshommes ont encore trop présent le désordre de leur propre rentrée pour ne pas soulever quelques objections. Une commission, comprenant Nicolo Baglioni, est élue pour les exposer à Boniface, et lui démontrer le danger d'une mesure générale. La prudence n'impose-t-elle pas certaines restrictions ? Mais le Pape a pris des engagements. Il se voit obligé de déclarer que tout marchandage dans l'amnistie entraînera son départ. Aussitôt le Conseil insiste pour écarter pareille éventualité (**9 avril 1393**). Carte blanche est donnée au Saint-Père, s'il accepte toutefois l'arbitrage de Florence. Boniface IX s'empresse de choisir les deux délégués florentins qui, naturellement, adoptent ses conclusions. Après divers colloques à Gubbio, à l'abbaye de Valdeponte, enfin à Bettona, tout est réglé entre les messagers pontificaux et les meneurs des rebelles. Au fond, les deux partis avaient préféré l'arbitrage florentin, ne laissant au Pape que la direction officielle des pourparlers.

Bref, deux mille bannis environ se présentent aux portes de Pérouse qui leur sont ouvertes (**1er juil. 1393**). A leur tête s'avance Biordo Michelotti, qui, par une coïncidence curieuse, se trouve apparenté à Pandolfo Baglioni, marié à une Michelotti.

Ex-condottier des bandes de Visconti, Biordo est, comme Pérousin, chef du parti bourgeois, mais concilie parfaitement cette situation avec l'exercice du principat dans quelques villes voisines. Autour de lui se sont groupés les Raspanti chassés de Pérouse, et c'est du château de Deruta, où il s'était enfermé, que ce chef de faction vient de transmettre au Pape les conditions de ses clients.

Dès leur entrée en ville, les amnistiés sont allés rendre hommage à Boniface IX, ce qui se conçoit assez. Il est décidé que l'élection des prieurs fractionnera le pouvoir en deux parties égales de cinq nobles et de cinq Raspanti. Cette première tentative de conciliation ne peut même pas donner le change sur les inimitiés en présence. Trop d'anciens conflits entretiennent les ferments de division. Les Raspanti ne voient dans l'indulgence qui leur est témoignée qu'un moyen de ressaisir l'autorité ; les nobles, débarrassés d'eux depuis neuf ans, n'ont pas oublié la cause de leur exil.

Il paraît inadmissible à ces gentilshommes de se soumettre aux exigences de ceux qu'ils ont battus puis rapatriés par tolérance. C'est négliger les précédents dont ils avaient bénéficié eux-mêmes ; mais leur ressentiment s'explique, car le pouvoir ne leur était pas échu par le hasard d'un revirement. Après dix-huit années, le souvenir de la proclamation de l'indépendance survivait encore, non moins que le scandale de la négociation tentée pour la compromettre. Des Annales officielles s'échappait le cri de la fureur populaire contre le « *nom abhorré* » des Michelotti dont les maisons avaient été rasées et les complices traqués...

C'est pourquoi cette même famille se heurte à l'insurmontable répugnance du parti adverse. L'influence dont elle dispose, et que renforcent les appétits d'une faction aux abois, devient un brandon de discorde en face de Pandolfo Baglioni et de son cousin Pellino, qui dominent la situation. Le premier ne se gênera pas pour contrecarrer les anciens rebelles coutumiers des mêmes procédés. Avec Oddo son père, Pandolfo paya naguère de sa personne et de ses biens pour défendre la cause communale desservie par les Michelotti. Il s'en tient là, et son attitude nuit certainement à l'exercice de la légitime autorité pontificale. Pourtant, Boniface IX tempère assez son mécontentement, puisqu'il est soupçonné d'entente avec les Baglioni contre la faction bourgeoise.

La crise bat son plein et l'inquiétude des Raspanti les incite à prendre les armes. Sans qu'on puisse établir de quel côté le branle est donné, le résultat ne diffère pas c'est le désordre effarant. Chacun crie : « *Vive l'Église !* » et ajoute, suivant son parti : « *Mort aux Raspanti !* » ou : « *Mort aux Baglioni !* » en se réclamant de Boniface IX, qui ne sait auquel entendre. Les vociférations ne lui permettent plus la moindre confiance dans la portée de son arbitrage.

Pour comble de malheur, une mission récemment confiée par lui à Biordo Michelotti tient éloigné dans les Marches le seul chef capable d'en imposer aux Raspanti.

Une rixe éclate entre Guelfe et Gibelin ; ce dernier, soldat de Pandolfo, l'autre, émigré récemment rentré et qui est tué sur place. Poursuivi par la justice du podestat, le meurtrier en appelle à Pandolfo, qui s'interpose. C'était un abus de pouvoir, mais il entraînait des risques, et Bonazzi va un peu loin, dans la circonstance, en qualifiant Pandolfo de *Satan Pérousin*.

La fureur des Raspanti ne connaît plus de bornes. Sur ces entrefaites, Pandolfo revenait du Palais de Justice entouré d'une vingtaine de familiers quand, tout à coup, une bande de forcenés l'assaillent et le percent de coups. La plupart de ses compagnons sont traités de même (**30 juil. 1393**). Les assassins s'acharnent sur l'un des frères de Pandolfo, sans oublier Nicolo Baglioni, ni le fils de celui-ci. En plein palais des Prieurs, ils courent massacrer Pellino Baglioni, « *le plus savant homme de Pérouse* » (*Rerum Ital.*), dont les conseils avaient révélé la modération et le jugement. Au total, cinq Baglioni, quatre-vingts gentilshommes, plus de cent plébéiens de leur parti, ont succombé. La plupart des nobles sont exilés « *après celle boucherie* » (*Sismondî*).

Epouvanté, le Pape s'enfuit, cette nuit même -(du **30 au 31 juil. 1393**), à Assise, en proie aux plus sombres réflexions. Quels terribles fruits avait portés son projet d'apaisement ! De son côté, Biordo Michelotti opère, dès le 3 août, son entrée dans la place déblayée. 500 cavaliers le suivent. La réception faite au chef de faction salue en lui le pivot des agissements « *bourgeois* ». Dans ces rues où il étale son facile triomphe, applaudi par ceux qui le lui ont préparé, que Biordo ne marchande pas ses félicitations aux

assassins de Pandolfo Baglioni ! Ce sang va être lourd à porter pour certains. Tel qui, aujourd'hui, acclame le maître, sera bientôt traîné pantelant à la queue d'un cheval et ensanglantera le même parcours. C'est que Malatesta, le fils de Pandolfo, n'aura pas oublié.

Le premier soin des prieurs et des camerlingues, aux ordres de Michelotti, est de lever les punitions encourues par ses amis. Comme toujours, la servilité devance la servitude. « *Pérouse retourna de cette manière au parti Guelfe et à l'alliance des Florentins, mais elle y retournera affaiblie, menacée de nouveaux troubles et incapable de donner du secours à ses alliés.* » (Sismondi.) Le nouveau pouvoir débute par des désordres sans nom. Les Raspanti s'empressent de saccager et d'incendier le palais de Pétrignano, qu'Oddo Baglioni possède sur le territoire d'Assise. Cependant la noblesse ne saurait se courber sous le joug « bourgeois » sans se débattre désespérément. En tête des gentilshommes se retrouvent les Baglioni, dont l'influence se maintient dans le quartier Saint-Pierre. Oddo conduit le mouvement, comme au temps de la lutte pour l'indépendance. Mais la fortune trahit l'effort de la réaction. Alors, les mêmes Raspanti naguère déclarés traîtres à la Liberté, aujourd'hui juges et toujours valets, s'en donnent à cœur joie contre la noblesse rebelle.

Biordo Michelotti est à son affaire. Qu'on ne lui suppose pas une politique contraire à celle de Pandolfo Baglioni au sujet de la souveraineté pontificale. Biordo ne s'incline que pour être appuyé de Boniface IX, dans la réduction de telle ou telle bourgade échappée à sa propre juridiction. Son gouvernement interdit aux gentilshommes bannis tout recours à Rome ou à Florence ; ce qui ne manque pas de piquant de la part de ces Raspanti si empressés à quêter les mêmes appuis. La confiscation des biens s'opère sur une large échelle. Et, suprême à Rome, le fief de Renabianca, naguère concédé et reconcédé à Oddo Baglioni en témoignage d'éternelle gratitude populaire, constituera une part du butin de Michelotti (**17 juin 1394**). Dès septembre de l'année précédente, les nouveaux magistrats avaient séquestré la future récolte des vignes de Pandolfo l'assassiné... Il ne leur restait qu'à condamner sa mémoire, ce à quoi ils pourvurent en ordonnant, par surcroît, la démolition des palais Baglioni, dont les matériaux sont utilisés pour réparer les routes. Ce fut le complément des mesures prises contre les nobles que le séquestre privait d'une bonne partie de leurs biens (**30 juill. 1393**)<sup>025/1</sup>.

\*  
\* \*

Vingt-trois années s'écouleront (du 30 juillet 1393 au 16 juillet 1416) entre la date de l'exil et celle de la rentrée victorieuse des nobles dans Pérouse. Les Baglioni emploient cette période à guerroyer, ou à figurer dans la vie politique des cités voisines. Pendant ce temps, les Raspanti s'empressent de réparer les dommages subis par leurs amis. Ceux que le gouvernement noble avait frappés d'amendes pour désobéissance aux décrets d'exil, ou à titre de rançon comme prisonniers de guerre, sont dédommagés. S'étonnera-t-on que de tels procédés aient instruit ceux qui les subissaient ? Les doléances ne sont pas de ce temps. Il s'agit d'être les plus forts pour la revanche; les spoliés n'auront pas d'autre but. Quand les Baglioni seront les maîtres, ils feront ployer leurs ennemis sous la loi du talion. Qu'est-il resté aux défenseurs de la Liberté des vivats enthousiastes et des congratulations officielles ? La plèbe applaudit toujours au succès; elle n'est fidèle qu'à sa haine contre l'infortune. Un jour, l'épée des Baglioni brisera toute résistance. Qu'ils s'inquiètent peu, alors, des diatribes intéressées à dénoncer leurs torts en dissimulant les motifs qui les expliquent ! Ils sont ambitieux et violents ; c'est certain. Toute soumission leur semble intolérable. Mais leurs adversaires n'usent point de procédés différents, et la haine spéciale de ces derniers contre Pandolfo Baglioni n'eut d'autre origine que les défaites qu'il leur a infligées par ordre de son gouvernement. Ces mêmes rebelles dont il supporta ensuite la rentrée n'ont eu rien de plus pressé que de dépasser, en massacres et en lois d'ostracisme, les pires agissements des gouvernements de faction. On ne peut s'attendre à quelque modération de la part de ceux qui transforment en « *très prudent et très fidèle citoyen* » tel des Michelotti dont la famille fut décrétée de haute trahison. Les textes officiels rédigés par des gens qui firent si bon marché de l'indépendance deviennent caractéristiques quand ils succèdent, dans les Annales Décenvirales, aux témoignages d'admiration pour les sacrifices consentis à cette même liberté par les Baglioni, accusés aujourd'hui de constante rébellion. En somme, les Pérousins gagnèrent peu au change. « *Depuis qu'en 1393, les Plébéiens et les Guelfes rentrés à Pérouse s'étaient emparés de l'autorité, qu'ils avaient massacré Pandolfo Baglione et forcé leurs ennemis à la fuite, cette République, tour à tour en proie à des guerres civiles et étrangères, n'avait pas joui d'un instant de repos.* » (Sismondi).

---

<sup>025/1</sup> Parmi les Baglioni, les décrets d'exil et de confiscation atteignirent Pandolfo, assassiné au préalable, ce qui permettait de condamner plus aisément sa mémoire ; de même, pour son cousin Pellino, fils de Cuccho Baglioni. Nicolo, fils de Lello, est également massacré avant la saisie de ses biens. Les décrets d'exil et les confiscations visent : Oddo Baglioni et Giovanni son fils ; les fils légitimes et bâtards de Pandolfo ; Giacomo et Luca « Prioris » (fils dis Prieur Carluccio) ; Filippo, fils de Giacomo, Maffutio et Antonio dit le Rouge, fils de Bocconcio ; Becello de Becello, Ferrero de Nello « Prieur Boncij » ; Gaspere de Nicolo. Sont exilés seulement avec faculté de résider à quarante milles au moins de Pérouse : Giovanni, Guido et Pietro, tous les trois fils d'Andreuccio ; Nicolo d'Antonio, Francesco de Teo ; Angelo de Francesco, Bagliunguido de Ciallo, Nicolo de Galeotto. De nombreux Oddi subissent les mêmes mesures. Diverses commutations ou diminutions de primes sont décrétées le 30 août 1394.